



Analyse de la problématique de l'importation  
de la poudre de lait au Burkina Faso et de son  
effet sur le développement de la filière lait

**RAPPORT DE MISSION**

**JUIN 2006**



## DOCUMENT PRÉSENTÉ À

l'Agence canadienne de développement international

## ÉQUIPE DE RÉALISATION

Responsables du mandat	Daniel-M. Gouin Yvon Proulx
Réalisation du mandat	Daniel-M. Gouin Yvon Proulx
Appui à la mission au Burkina Faso	Mohamed Ouedraogo Sud Conseil

## TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction.....	1
1.1	Le contexte burkinabé.....	1
1.2	Objectifs et méthodologie.....	2
1.2.1	Objectif général.....	2
1.2.2	Objectifs spécifiques.....	2
1.2.3	Méthodologie.....	3
2.	Revue des travaux antérieurs en relation avec la problématique de la poudre de lait importée.....	4
2.1	Le secteur laitier burkinabé.....	4
2.2	La problématique de la poudre de lait importée.....	5
3.	La mesure de la concurrence des importations de produits laitiers sur le marché national.....	14
3.1	La fiabilité des données disponibles.....	14
3.2	L'état de la concurrence.....	17
3.2.1	L'évolution des importations de produits laitiers.....	17
3.2.2	La concurrence sur les prix des produits laitiers.....	26
3.2.3	La qualité des produits laitiers consommés.....	28
3.2.4	La mesure des subventions à l'exportation.....	30
4.	Le renchérissement des importations de produits laitiers.....	33
4.1	Pourquoi faut-il protéger le marché domestique?.....	33
4.2	Les modalités de la protection du marché intérieur.....	35
4.3	L'impact possible d'un éventuel renchérissement des importations.....	40
5.	Les autres conditions de développement de la filière locale.....	42
5.1	Le maillon de la production.....	42
5.1.1	La saisonnalité de la production.....	42
5.1.2	L'insécurité foncière.....	43
5.2	Le maillon de la transformation.....	44
5.3	Le maillon de la distribution.....	46
6.	Impact de ces développements en regard du programme de lutte contre la pauvreté.....	47
7.	Conclusion.....	50
7.1	Sommaire.....	50
7.2	Recommandations.....	54

Annexe 1 Liste des personnes et organismes rencontrés du 1 <sup>er</sup> au 10 mars 2006 lors de la mission au Burkina Faso .....	57
Liste des participants à la rencontre avec l'APLL .....	61
Bibliographie .....	62

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3.1 Production totale de lait de vache estimée au Burkina Faso selon diverses études .....	15
Tableau 3.2 Consommation estimée de lait de vache en litres d'équivalent-lait par habitant au Burkina Faso selon diverses études.....	15
Tableau 3.3 Importation de produits laitiers en 2004 et 2005 au Burkina Faso selon diverses sources * .....	16
Tableau 3.4 Comparaison de prix de certains produits laitiers locaux ou à base de poudre importée, en FCFA .....	28
Tableau 3.5 Subventions à l'exportation des produits laitiers, Union européenne, 2002-2003 .....	31
Tableau 4.1 Tarifs à l'importation appliqués par l'UEMOA dans le cadre du tarif extérieur commun .....	36
Tableau 4.2 Tarifs consolidés et autres droits et impositions notifiés à l'OMC par les pays membres de la CEDEAO pour les produits agricoles, Cycle d'Uruguay ....	38

## LISTE DES FIGURES

Figure 3.1 Évolution des importations totales de produits laitiers en équivalent-lait (tonnes) et des importations totales de poudre de lait (tonnes de produit), Burkina Faso, 1991 à 2004. ....	18
Figure 3.2 Évolution des importations totales de produits laitiers par pays en équivalent-lait (tonnes), Burkina Faso et pays limitrophes, 1991 à 2004. ....	19
Figure 3.3 Évolution du produit intérieur brut (PIB) du Ghana en millions de \$US, 1991 à 2004. ....	20
Figure 3.4 Évolution des importations et des exportations de produits laitiers du Ghana en équivalent-lait, 1991 à 2004. ....	21
Figure 3.5 Évolution des importations totales de poudre de lait par pays (tonnes), Burkina Faso et pays limitrophes, 1991 à 2004.....	22

Figure 3.6 Évolution des importations totales de laits concentrés et condensés par pays (tonnes), Burkina Faso et pays limitrophes, 1991 à 2004.....	23
Figure 3.7 Évolution des importations de poudre de lait et de produits laitiers en équivalent-lait (tonnes), total du Burkina Faso et des pays limitrophes, 1991 à 2004.....	24
Figure 3.8 Évolution des importations totales de produits laitiers en équivalent-lait (tonnes), UEMOA et CEDEAO, 1991 à 2004.....	25
Figure 3.9 Évolution des importations totales de poudre de lait (tonnes), UEMOA et CEDEAO, 1991 à 2004. ....	25
Figure 3.10 Évolution des prix du marché international pour la poudre de lait (\$US par tonne), 1991 à 2005. ....	32

## 1. INTRODUCTION

---

### 1.1 LE CONTEXTE BURKINABÉ

Le Burkina Faso est un pays enclavé sans accès direct à la mer, ce qui n'est pas sans incidence sur son développement. Les pays voisins sont le Mali, le Niger, le Bénin, le Togo, la Côte d'Ivoire et le Ghana. Le Burkina Faso est un pays membre de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) qui regroupe huit pays, dont tous ses voisins immédiats à l'exception du Ghana. Le Burkina Faso est aussi un des 15 membres de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Le Burkina Faso est un des pays les plus pauvres au monde avec un revenu per capita de moins de 300 dollars US par année (1998). Sa population est estimée entre 12 millions et 13 millions d'habitants. Ces derniers sont dans une proportion de plus de 80 % des ruraux occupés à des activités agricoles et d'élevage. Le taux de croissance de la population est d'environ 3 % par année. Quant au taux de croissance économique (croissance réelle du PIB), il a varié de 2,2 % à 8,0 % de 2000 à 2003. En 2004, il s'est établi à 4,8 % (C5<sup>1</sup>).

Malgré cette croissance économique relativement importante, le commerce extérieur du Burkina Faso est caractérisé par une balance commerciale chroniquement et largement déficitaire. Depuis 1997, la valeur des exportations n'a représenté en moyenne que 26 % de celle des importations. Le principal produit d'exportation est le coton qui comptait pour 71 % des exportations totales du pays en 2004. Les exportations de produits animaux (animaux vivants, viande et cuir et peaux) sont en nette régression, ne contribuant plus en 2004 que pour un peu moins de 2 % du total alors qu'elles comptaient pour 12 % des exportations totales du pays en 2001. Quant au secteur laitier, sa contribution ne se situe pas du côté des exportations, mais elle pèse plutôt du côté du déficit de la balance commerciale avec des importations non négligeables, une question à laquelle nous nous intéressons spécifiquement dans ce rapport.

Le pays est l'objet de programmes d'aide au développement en provenance de plusieurs pays, dont le Canada. Le Canada a d'ailleurs désigné le Burkina Faso en tant qu'un des principaux partenaires du programme de développement bilatéral de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), ce qui implique qu'un programme d'aide à long terme sera développé en collaboration avec ce pays. À ce titre, plusieurs projets sont déjà en cours de réalisation dont le projet d'appui aux filières bio-alimentaires qui sera suivi au début de 2007 par le projet de dynamisation des filières agroalimentaires. C'est dans le cadre de ces deux projets que se situe notre mandat.

Notre mandat est également en étroite relation avec les préoccupations du Ministère des Ressources Animales qui a élaboré, en collaboration avec des experts de l'Union Européenne, un « Plan d'actions pour le développement de la filière lait » (G1). Ce plan a

---

<sup>1</sup> Cette numérotation (C5) réfère à une source mentionnée en bibliographie à la fin du rapport. Les sources sont ainsi numérotées en fonction d'une classification par thème.

pour objectif d'améliorer la contribution du secteur laitier à la croissance de l'économie nationale et à la lutte contre la pauvreté au Burkina Faso.

Soulignons, à cet égard, que le gouvernement du Burkina Faso s'est doté en l'an 2000 d'un « Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté » (D1) dont un des volets importants est d'appuyer les secteurs productifs, le secteur laitier étant explicitement identifié parmi ceux-là. Cela amplifie, il nous semble, l'importance de la tâche qui est nôtre, soit d'analyser la problématique des importations de poudre de lait en tant que contrainte au développement de la filière lait et d'identifier un ou des moyens de lever cette contrainte.

## **1.2 OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE**

### **1.2.1 OBJECTIF GÉNÉRAL**

Dans ce contexte, l'objectif général de notre mandat est d'analyser la problématique de l'importation et de l'utilisation de la poudre de lait dans la fabrication de produits laitiers (lait reconstitué, yaourt, etc.) et évaluer leurs effets sur le développement de la filière, sans négliger les impacts sur les populations les plus pauvres.

### **1.2.2 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**

Pour ce faire, les objectifs spécifiques suivants vont contribuer à l'atteinte de l'objectif général :

- Approfondir la connaissance de la circulation des produits laitiers importés jusqu'au consommateur.
- Approfondir la connaissance de la concurrence entre les produits locaux et importés.
- Approfondir la différenciation des produits à base de lait frais par rapport à ceux reconstitués à partir de poudre de lait.
- Analyser le contexte international, national et sous-régional en matière de politique et de stratégie de développement de la filière.

En d'autres termes, l'analyse menée dans ce présent rapport a pour finalité de :

- Proposer un complément au plan stratégique de développement de la filière lait en regard de la problématique de l'importation de poudre de lait pour reconstitution en produits laitiers.



- Proposer les actions à mettre en œuvre par les organisations professionnelles et l'administration pour permettre cette compétition.
- Proposer, le cas échéant, une forme de protection de marché compatible avec les règles commerciales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et tenant compte de l'appartenance du pays à l'UEMOA et à la CEDEAO. Cette forme de protection, s'il y a lieu, devrait permettre d'améliorer la compétitivité de la filière locale face aux importations de produits laitiers.
- Préciser les impacts que pourraient avoir les mesures proposées sur les populations les plus pauvres en matière de sécurité alimentaire et en regard du programme national de lutte contre la pauvreté et, s'il y a lieu, proposer des mesures d'atténuation des impacts négatifs éventuels.

### **1.2.3 MÉTHODOLOGIE**

Afin de répondre à l'objectif du mandat, le présent rapport s'appuie sur la littérature existante, les données secondaires qui ont été recensées, de même que sur les données primaires et les informations recueillies par les auteurs lors d'une mission réalisée au Burkina Faso du 28 février au 11 mars 2006. La liste des personnes et organismes rencontrés à cette occasion se trouve à l'annexe 1 du présent rapport.

La première étape de la démarche d'analyse porte, au deuxième chapitre du rapport, sur la revue de la littérature en matière de description et d'analyse de la filière laitière burkinabé. Il s'agit de repérer dans ces études les aspects qui touchent plus spécifiquement la problématique de l'importation des produits laitiers. Dans un deuxième temps, en s'appuyant sur cette revue de littérature et en la complétant par une analyse des données secondaires disponibles et des données primaires recueillies au cours de la mission, le troisième chapitre analyse l'état de la concurrence entre les produits laitiers importés et la filière de production locale.

Sur la base de l'analyse précédente et des consultations menées au Burkina Faso, le chapitre quatre propose un complément au Plan d'actions pour le développement de la filière lait (G1) en regard de la problématique des importations de produits laitiers. Par la suite, au cinquième chapitre, quelques conditions identifiées comme essentielles au développement de la filière laitière burkinabé sont présentées. Il s'agit d'effectuer une brève revue des points critiques à chacun des maillons de la filière laitière relevés tout au long de l'analyse et de la mission sur le terrain.

Finalement, l'analyse se termine par un examen des mesures proposées en regard du programme de lutte contre la pauvreté. Une conclusion, qui présente un sommaire de l'étude ainsi que les recommandations, complète le rapport.

## 2. REVUE DES TRAVAUX ANTÉRIEURS EN RELATION AVEC LA PROBLÉMATIQUE DE LA POUDRE DE LAIT IMPORTÉE

---

Plusieurs travaux importants ont été réalisés au cours de la dernière décennie dans lesquels on trouve une description détaillée du secteur laitier, un diagnostic de sa situation, ses défis et diverses contraintes à son développement. C'est le cas notamment du Plan d'actions pour le développement de la filière lait au Burkina Faso réalisé par le Ministère des Ressources Animales en collaboration avec des experts de l'Union européenne (G1).

Dans l'introduction de ce document, on indique qu'un des buts de la mission de formulation du plan était de faire un diagnostic approfondi de la filière laitière. Le rapport présente effectivement une description détaillée des diverses composantes de la filière et de ses acteurs au niveau production, transformation et distribution. Il décrit aussi l'environnement institutionnel et le cadre réglementaire du secteur. Nous n'allons pas reprendre ici ces descriptions et diagnostics. Nous allons plutôt rappeler ce que ce travail et les autres documents que nous avons revus nous apprennent quant à l'objet spécifique de notre mandat, à savoir la problématique des importations de poudre de lait.

Auparavant, nous allons rappeler un petit nombre de données sur le secteur laitier permettant de le situer.

### 2.1 LE SECTEUR LAITIER BURKINABÉ

À la base, le troupeau bovin du Burkina Faso compte environ 7,3 millions de têtes dont 4,6 millions seraient gardées dans des troupeaux où on produit du lait. Il y a aussi un troupeau caprin de 10,3 millions de têtes dont 4,9 millions seraient gardées dans des troupeaux où du lait est produit (G1-Tableau 6)<sup>2</sup>. Il va de soi qu'il n'y a pas, dans ces troupeaux, que des vaches et des chèvres, mais aussi des mâles et des sujets d'élevage. La production de lait de ces troupeaux a été estimée par les auteurs du Plan d'actions à 238,5 millions de litres pour le lait de vache et 17,3 millions de litres pour le lait de chèvre soit un total de 255,9 millions de litres. Selon d'autres rapports (A3 et B4) cette production serait plutôt de l'ordre de 167 millions de litres et autoconsommée à environ 75 % (B4). L'autoconsommation serait presque totale dans le cas du lait de chèvre. Les estimations du volume de la production laitière commercialisée varient donc en fonction des chiffres de production retenus et du pourcentage d'autoconsommation estimé, ce qui donne des variations considérables, soit d'un minimum de 26 millions de litres (F2) à un maximum de 91 millions de litres (G1).

La production par vache est faible, particulièrement dans les élevages traditionnels. Elle serait de 110 kg par vache par lactation de 180 jours. Dans les élevages semi-intensifs et

---

<sup>2</sup> Selon d'autres sources, le cheptel bovin laitier au sens propre serait de 1,6 million de têtes (A-3).

intensifs, la productivité est beaucoup plus élevée allant de 5-7 litres/jour (élevages semi-intensifs) à 12-15 litres/jour (élevages intensifs).

Du côté de la transformation, on note qu'il y aurait environ 70 unités de transformation laitière dont la capacité varie de 100-150 litres/jour dans le cas des unités artisanales à plus de 1000 litres/jour pour les unités industrielles (Fada, Faso Kossam). Les produits transformés et proposés au public sont par ordre d'importance, le yaourt, le lait pasteurisé, le lait caillé sucré et très rarement le fromage. On peut mentionner dès maintenant une réalité sur laquelle nous reviendrons à savoir qu'un bon nombre d'unités de petites et moyennes dimensions travaillent aussi bien à partir de lait frais que de lait reconstitué à base de poudre de lait.

La consommation per capita de lait local serait de l'ordre de 21 litres, selon le Plan d'actions du Ministère des Ressources Animales (production totale de lait divisée par la population) (G1). Il va de soi que si la production totale est plutôt de 167 millions de litres, la consommation per capita serait d'environ 13 litres. De ce chiffre, il faut ajouter une consommation de produits importés de l'ordre de 1,5 litre/personne (17,7 millions de litres d'équivalent lait divisé par la population) (G1). Il s'agit bien sûr ici, d'importations officielles, ce qui ne permet pas de conclure sur la consommation exacte de produits importés. En fait, à partir du moment où la production n'est pas estimée précisément, pas plus que les importations, semble-t-il, l'exercice de détermination de la consommation devient hasardeux.

Du côté de la commercialisation du lait, il faut mentionner que plusieurs producteurs vendent eux-mêmes du lait directement aux consommateurs. D'autres livrent eux-mêmes leur production aux unités de transformation. Dans d'autres cas, la fonction collecte est assumée par un grand nombre d'agents informels, appelés colporteurs. La vente de produits transformés est réalisée elle aussi par une variété de canaux allant du vendeur ambulant (en pousse-pousse) à des kiosques, des magasins d'alimentation, des boutiques de pompes à essence et des supermarchés.

Voilà pour les quelques notes descriptives que nous voulions rapporter sur le secteur laitier burkinabé.

## 2.2 LA PROBLÉMATIQUE DE LA POUDRE DE LAIT IMPORTÉE

Comme on l'a indiqué précédemment, le premier et probablement le plus important document que nous avons revu est celui du Ministère des Ressources Animales intitulé *Plan d'actions pour le développement de la filière laitière au Burkina Faso*. C'est d'ailleurs de ce document qu'ont été puisées la plupart des notes descriptives qui précèdent.

Bien que les auteurs indiquent au départ qu'une de leurs missions était de réaliser un diagnostic approfondi de la filière du lait au Burkina Faso, nous n'avons pas trouvé trace, dans ce document, d'un examen quelque peu élaboré de la problématique d'importation de poudre de lait. Bien sûr, le document rapporte des informations sur l'évolution des

importations de produits laitiers au Burkina Faso. On y trouve que les importations officielles de produits laitiers auraient diminué de plus de la moitié entre 1999 et 2002, passant de 7,825 millions de tonnes à 3,827 millions de tonnes. Ces importations seraient composées à environ 50 % de lait et crème de lait et à 38 % de poudre de lait, suivi du yaourt à 5 %. La valeur des importations aurait diminué dans la même proportion que le volume. En affectant un coefficient de conversion aux divers produits importés, les auteurs estiment que les 3,8 millions de tonnes de produits laitiers importés équivalent à 17,7 millions de litres d'équivalent lait liquide.

Les auteurs soulignent de plus que les chiffres ci-dessus représentent des importations officielles, mais qu'il « existe certainement parallèlement à celles-ci, des importations non déclarées, occasionnelles ou plus ou moins régulières, pour approvisionner frauduleusement le marché ». Le nombre de tels importateurs et les quantités qu'ils importent ne sont pas connus, mais les auteurs soulignent que les observateurs avisés de la filière estiment que ces importations frauduleuses sont importantes.

Malgré l'incertitude liée à ce dernier type d'importation, les auteurs concluent cette partie sur l'importation en soulignant que le fait le plus important survenu ces dernières années est une plus grande substitution de la production locale aux importations.

D'un autre point de vue, les auteurs du document présentent les informations sur le compte d'exploitation des importateurs (G1, p. 45). Ils en concluent que, de façon générale, les revenus nets d'exploitation des importateurs sont substantiels.

Finalement, le dernier élément de diagnostic rapporté par les auteurs est le fait que le prix payé au producteur par le secteur de la transformation, le prix rendu laiterie, est selon eux élevé (250 à 300 FCFA), ce qui est dû au fait que les producteurs peuvent vendre directement leur lait cru au consommateur à un prix beaucoup plus rémunérateur (350 FCFA) en raison de la préférence des consommateurs pour le lait local. Selon les auteurs, ce prix élevé payé aux producteurs par le secteur de la transformation rend difficile pour ce dernier de soutenir une concurrence, souvent qualifiée de déloyale et anarchique, faite par les transformateurs de poudre de lait qui fournissent des produits à prix moindres et qui pour la plupart se situent dans un secteur informel sans règles d'hygiène.

Un autre document produit dans le cadre d'un projet de recherche financé par CORAF/WECARD, projet de politiques laitières, présente lui aussi un diagnostic de la filière lait au Burkina Faso (F1). La première observation qu'on retient de ce diagnostic en regard de la problématique qui est l'objet de notre mandat est que l'importation de produits laitiers au Burkina Faso a commencé à se développer à la faveur de la sécheresse des années 1970 alors que les femmes se sont mises à transformer en yaourt la poudre de lait offerte dans le cadre de l'aide alimentaire. Les auteurs mentionnent qu'aujourd'hui la pratique est très répandue et la consommation a pris de l'importance dans les habitudes alimentaires des populations urbaines et même des populations rurales.

Les auteurs de ce document distinguent quatre catégories d'importateurs : les commerçants importateurs, l'État, les organisations non gouvernementales internationales

et les individus pour leur propre consommation<sup>3</sup>. Ils précisent que le plus important est la Société commerciale d'importation Azar et Salomé, plus connue sous son acronyme SCIMAS. Celle-ci réaliserait selon eux, plus de la moitié des importations. Elle serait le distributeur exclusif de plusieurs marques dont Nestlé<sup>4</sup>, Friesland Dairy Foods, Danone et Candia.

Le rapport rapporte également des données sur la consommation de produits laitiers. Ainsi, au plan national, des statistiques attribuées à la FAO feraient état d'une consommation de 26 kg d'équivalent lait par personne dont 15 kg ou 85 % de lait importé et 11 kg de lait local. Ils rapportent une autre donnée puisée d'une étude de marché datant de 1995 et alors réalisée par le Ministère délégué chargé des Ressources animales (MDCRA). Selon cette étude, la consommation par personne dans les villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso serait de 12,54 kg d'équivalent lait dont 10,54 kg de lait importé.

Il est difficile de concilier ces données entre elles et par rapport à celles rapportées précédemment. Il semble évident toutefois que le chiffre de 15 kg d'équivalent lait par personne importés au plan national est beaucoup trop élevé. En effet, le document que nous revoyons ici présente (p. 20) un schéma de la commercialisation du lait au Burkina Faso dans lequel on trouve un chiffre de 25 000 tonnes d'équivalent lait par personne de produits importés. Par rapport à une population d'environ 12 millions de personnes, cela fait 2 kg d'équivalent lait par personne, un chiffre comparable à celui que nous avons rapporté précédemment. Pour ce qui est de la consommation dans les villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, le chiffre de 10,5 kg de produits importés est également plausible, compte tenu de la population de ces deux villes et du fait que la consommation de produits importés est certainement concentrée dans les villes (10 kg X 1,8 million de personnes = 18 000 tonnes sur les 25 000 tonnes d'importations totales).

Un autre document émanant du Ministère des Ressources animales est le Plan d'actions et Programme d'investissement du secteur de l'élevage (PAPISE) (B3). Le document situe les besoins nationaux à l'horizon 2015 à 277 000 tonnes d'équivalent lait si la consommation s'accroît de 0,7 litre par habitant comme elle l'a fait entre 1990 et 2001. Cet accroissement porterait la consommation par personne de 17,4 à 18,1 litres par habitant.

Le document indique que l'objectif de promotion de la filière lait, bien qu'elle soit non compétitive en raison de la concurrence des produits laitiers importés subventionnés, est d'accroître la part du lait local dans la satisfaction des besoins nationaux à 65 % (contre 55 % actuellement). Les dernières données sont difficiles à concilier avec les données rapportées antérieurement qui situaient la part de produits importés au plan national à environ 11 %. Il est possible que les chiffres de 65 % et 55 % réfèrent à la production commercialisée.

---

<sup>3</sup> À la suite des consultations et rencontres que nous avons effectuées dans le cadre de notre mission au Burkina Faso, cette liste d'importateurs potentiels doit être réduite essentiellement aux commerçants importateurs. Aussi bien le Programme Alimentaire Mondial (PAM) que OXFAM n'importent pas de produits laitiers au Burkina Faso, pas plus d'ailleurs que le Gouvernement du pays.

<sup>4</sup> En fait, cette entreprise n'importe plus de produits Nestlé, le contrat d'exclusivité en la matière étant maintenu détenu par NESKO.

En termes de propositions pour le plan d'actions, les auteurs suggèrent d'étudier les possibilités d'atténuation des distorsions de concurrence des produits laitiers sur le marché national, ce qui pourrait être fait au moyen de la définition d'un mécanisme de taxation de produits importés.

De tous les documents portés à notre connaissance, il y en a un dont l'objet spécifique est d'examiner ce problème de la compétition à la production laitière domestique par l'importation et notamment l'importation de poudre de lait pour fins de reconstitution en produits laitiers. Ce document s'intitule : *La révolution blanche est-elle possible au Burkina Faso, et plus généralement en Afrique de l'Ouest ? Analyse du secteur laitier et des conséquences des importations de lait sur la production locale* (F2). Le document a été écrit par le Père Maurice Oudet qui vit au Burkina Faso depuis 40 ans. Le terme « révolution blanche » réfère à l'expansion générale de l'industrie laitière en Inde à partir de 1970 suite à une « politique volontariste de l'État ».

Le document contient, comme les précédents, un bon nombre de données sur la production, la consommation, les importations et le nombre d'unités de transformation. Il ne nous semble pas nécessaire de relever ces données qui ne sont d'ailleurs pas toutes cohérentes avec celles déjà rapportées même si les ordres de grandeur se rapprochent.

D'autre part, on souligne que plusieurs des unités de transformation travaillent à partir de lait local et de poudre de lait importée. La raison en est que le lait importé reconstitué coûte moins cher et permet de compenser la baisse de production des vaches en période sèche. Selon l'auteur, la plupart des yaourts burkinabé commercialisés sont fabriqués à partir de lait en poudre importé puis reconstitué. Le prix de revient de ce lait reconstitué est de 200 FCFA le litre alors que le lait livré à la laiterie coûte de 300 à 325 FCFA. Plusieurs unités de transformation mélangent le lait local et le lait reconstitué, généralement avec une plus forte proportion de lait reconstitué.

La thèse de l'auteur est que le secteur laitier est tellement stratégique que le lait constitue le premier produit à même de servir de levier à la transformation des systèmes de production (bovins surtout) et à l'augmentation du niveau de vie des populations pastorales. Il faut donc, selon lui, de toute urgence faire revoir les règles du commerce international afin de « revendiquer le droit de taxer le lait à l'importation à un niveau suffisant. Il est temps que l'Afrique fasse entendre sa voix et défende les intérêts de ses petits producteurs sur la scène internationale ».

Le moins qu'on puisse dire est que l'auteur sait ce qu'il veut et où il s'en va. Son expérience de 40 ans au Burkina Faso suggère certainement de considérer attentivement sa proposition.

Un autre document a été produit (ou financé) par la Banque mondiale et la FAO. Il s'agit de *l'Initiative élevage, pauvreté et croissance* (IEPC) (B2). Le document s'intéresse principalement à la question de la pauvreté et la contribution potentielle du secteur de l'élevage à la réduction de cette pauvreté. Il touche néanmoins certains aspects reliés à notre mandat. Le premier est l'observation relative à l'évolution des importations de

produits laitiers. Entre 1990 et 2001, il y aurait une réduction significative de la part du lait importé dans la consommation nationale qui serait passée de 45 % à 11 %.

Le document rapporte que la consommation par habitant de lait et produits laitiers serait de 17,3 litres dont 12,5 litres de lait de vache et 4,8 litres de lait de chèvre. La consommation serait plus élevée en milieu urbain (22,6 litres/habitant) qu'en milieu rural (10,2 litres/habitant). Le lait de chèvre serait entièrement consommé en milieu rural. Le document n'élabore pas sur la problématique de la poudre de lait. Il ne fait que souligner qu'aussi bien la filière moderne que la filière traditionnelle n'apparaissent pas compétitives par rapport aux importations et notamment les importations de poudre de lait.

Les auteurs procèdent ensuite à une projection de la production et de la demande à l'horizon 2016. Cette projection leur permet de prévoir un déficit de l'approvisionnement extrêmement important soit de 425 millions de litres ou 374 millions de litres selon les hypothèses (sans ou avec amélioration de la productivité).

En novembre 2004, l'Unité d'appui au programme de coopération Canada/Burkina Faso a produit une *Analyse de filières agropastorales pour la planification d'une nouvelle intervention au Burkina Faso* (B4).

On trouve dans ce document plusieurs données assez comparables à ce que nous avons déjà rapporté : cheptel laitier d'environ 1,6 million de têtes, production totale de lait de 167 000 tonnes, importations de 14 000 tonnes en 2002. On y précise de plus que la consommation de produits importés est concentrée dans les grands centres urbains, notamment Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, qui seraient la destination de 90 % des importations.

Du côté des produits locaux, l'auteur souligne que 80 % de cette offre est écoulée sur une période de quatre mois pendant la saison humide, ce qui laisse place à une situation de pénurie en saison sèche. Pendant les pics de production, en saison humide, le prix à la production peut baisser jusqu'à 175 FCFA le litre. En saison sèche le prix peut atteindre 350 à 400 FCFA le litre (région de Ouagadougou). Le prix au consommateur est rarement inférieur à 400 FCFA à Ouagadougou.

Compte tenu de cette variabilité de la production et celle consécutive des prix et comme les laiteries ont tendance à pratiquer un prix plutôt constant tout au long de l'année, soit de 225 à 275 FCFA le litre, les producteurs cherchent à vendre aux laiteries en saison d'abondance et aux colporteurs en saison de rareté.

L'auteur souligne, bien sûr, que l'offre locale est fortement concurrencée par le lait reconstitué à partir de poudre de lait importée qui est la matière première de nombreuses unités de transformation. Le litre de ce lait coûterait 250 FCFA et les dérivés de la transformation occupent une part majeure du marché intérieur. L'auteur rapporte qu'une enquête auprès des ménages à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso en 1995 a montré que la demande de produits laitiers dans ces deux villes était satisfaite à 85 % par le lait reconstitué.



En termes d'évolution des importations, l'auteur rapporte qu'entre 1994 et 1997, les importations de produits laitiers auraient augmenté passant d'environ 19,9 à 26,7 milliers de tonnes. Par contre, entre 1992 et 2002, la tendance se serait inversée. Les volumes importés, exprimés cette fois en litres d'équivalent lait, seraient passés de 40,5 millions à 13,9 millions de litres.

Un autre document, émanant de la FAO et écrit par J.C. Lambert (C4), soutient une thèse très proche de celle rapportée précédemment du Père Maurice Oudet bien qu'il examine le problème dans une perspective plus large, celle de l'ensemble des pays en développement et particulièrement de l'Afrique.

Il commence par souligner que le déficit global en aliments en Afrique qui était de 14 millions de tonnes en 1990 sera de 125 millions de tonnes en 2025. Pour compenser ces déficits, beaucoup de pays se sont tournés vers les importations de produits animaux et notamment de lait dont l'importation sous forme de poudre de lait s'est institutionnalisée. Mais si cela a bien fonctionné pendant un temps en permettant aux pays industrialisés d'écouler leurs surplus avec subventions à l'exportation et aux pays en développement d'atténuer un problème nutritionnel, le processus semble trouver ses limites. D'une part plusieurs pays en surplus commencent à chercher à maîtriser leur production, d'où une hausse des prix mondiaux qui pourrait s'accroître si les négociations menées dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) conduisent à éliminer les subventions à l'exportation. D'autre part, beaucoup de pays en développement aux balances commerciales déficitaires trouvent lourd à porter le coût de ces importations. Il devient donc impératif pour de nombreux pays de drainer au maximum les produits de l'élevage local vers les grands centres de consommation.

En ce qui concerne les produits laitiers, l'auteur conclut que la seule réponse possible est de favoriser le développement de filières laitières afin de remplacer les importations par la production locale et il faut donc protéger l'industrie laitière locale contre les importations subventionnées.

Les Tables filières de Bobo-Dioulasso et Ouagadougou, créées dans le cadre du Projet d'appui aux filières bioalimentaires (PAF) ont aussi produit des analyses de la filière et élaboré des plans stratégiques de développement. Un premier plan a été élaboré pour la période 2001-2005 et un deuxième pour la période 2006-2009.

En ce qui concerne la Table de Bobo-Dioulasso, le portrait-diagnostic de la filière réalisé dans le document de 2001 (G5) contient plusieurs observations relatives à la concurrence des importations. Ainsi on y souligne que les transformateurs artisanaux sont aux prises avec un problème de disponibilité et d'attractivité des emballages d'où une conséquence importante : les produits locaux font pâle figure par rapport aux produits importés.

Le rapport décrit aussi les activités d'un bon nombre de transformateurs artisanaux de produits laitiers et souligne que plusieurs d'entre eux vendent aussi du lait reconstitué à partir de poudre de lait importée. Dans la synthèse du diagnostic sur le maillon transformation on souligne qu'il existe un potentiel dormant considérable, non exploité,



disponible presque immédiatement de substitution du lait en poudre par du lait local. Les opératrices des unités de transformation seraient prêtes à cette démarche moyennant une formation et l'accès régulier à du lait.

On rapporte aussi qu'à l'occasion d'une enquête sur les prix des produits dans les divers points de vente, les enquêteurs ont été frappés par l'omniprésence des produits importés. Le document mentionne qu'à ce moment là, 90 % de la consommation de produits laitiers proviendrait des importations, surtout de poudre de lait. On déplore aussi le fait que tous les soirs, sur la chaîne de télévision du Burkina Faso, on vante les mérites du lait en poudre et des produits qui en sont dérivés alors qu'aucune publicité n'est faite sur les produits locaux.

Il n'est pas surprenant alors de trouver dans le plan de développement une orientation stratégique qui porte sur la conquête du marché et dans laquelle on précise que l'objectif est de créer les conditions permettant la substitution du lait en poudre par du lait produit localement.

À propos du problème de saisonnalité de la production et surtout de la surproduction et mévente en saison des pluies, le document propose l'objectif de trouver des produits transformés dont la consommation peut-être reportée dans le temps, le fromage et le lait en poudre étant les seules possibilités. On pense que seul le fromage peut être considéré, du moins dans le cas de la filière laitière de Bobo-Dioulasso.

En ce qui concerne le développement du marché des produits locaux, divers moyens d'action sont envisagés notamment la publicité, des rencontres et une formation des transformateurs utilisant la poudre, un meilleur contrôle de qualité et la possibilité de faire des pressions pour que le taux de taxation des emballages importés de 25 kg de poudre de lait soit amené à 36,65 % et non 11 % comme c'est le cas actuellement.

Le diagnostic de la situation et le plan d'action de la filière lait de Ouagadougou (G9) contiennent des observations similaires à celles déjà rapportées sous la Table de Bobo-Dioulasso. On souligne notamment que l'offre de produits laitiers pour la ville est essentiellement constituée de produits importés, que 90 % de la consommation de produits laitiers serait constitué de produits importés, que beaucoup d'unités de transformation, surtout les unités artisanales, travaillent à partir de poudre de lait importée. Le document contient des données sur la consommation de produits laitiers qui ne se trouvent pas dans le document précédent. Ces données sont puisées d'une étude de marché du lait et des produits laitiers à Ouagadougou faite par Jules Van Lancker (JVL) en 1996.

Selon cette étude, les dépenses par ménage en lait et produits laitiers s'élevaient à 3128 FCFA par mois. L'essentiel de la dépense, soit 54 % serait réalisé pour l'achat de lait concentré, 20 % pour le yaourt, 16 % pour le lait en poudre, 7 % pour le lait local, 1,5 % pour le lait caillé et presque rien pour le fromage. Le lait concentré serait aussi le produit consommé par le plus grand nombre de ménages, soit 58 % d'entre eux, contre 26 % pour le yaourt industriel local et 20 % pour le yaourt artisanal. En ce qui concerne le lait en poudre, il serait consommé par 21 % des ménages.

Comme une part du lait en poudre est consommée sous forme de yaourt, la principale information que donnent ces données est que le yaourt est consommé par une forte majorité des ménages. Mais on ne peut distinguer vraiment en quelle proportion ce yaourt est fabriqué à base de lait local.

Dans le plan d'action on trouve, comme dans le cas de la Table de Bobo-Dioulasso, qu'un des objectifs est de développer le marché des produits locaux par divers moyens dont la réalisation de spots publicitaires sur les produits laitiers locaux à la télévision et la radio, la représentation auprès des autorités gouvernementales pour qu'une réglementation soit mise en place afin de permettre l'amélioration de la qualité des produits locaux et l'imposition de taxes sur le lait importé.

Les plans stratégiques 2006-2009, tant en ce qui concerne la Table de Ouagadougou que celle de Bobo-Dioulasso (G6 et G7) sont surtout une mise à jour des premiers. Ils contiennent un bilan de la mise en œuvre du premier plan, certains ajustements ou additions au diagnostic des filières et le maintien des axes stratégiques et objectifs du premier. En ce qui concerne la problématique poudre de lait importée, on retrouve, globalement parlant, les mêmes observations. Les moyens d'action se ressemblent également soit notamment les activités pour promouvoir la qualité et la publicité sur les produits locaux.

Raymond Audette et Stéphane Courtemanche dans leur rapport de mission de la planification du Projet de dynamisation des filières bio-alimentaires (A3) rapportent des données qui se comparent à celles déjà mentionnées. Nous n'y revenons pas, mais nous rappelons leurs principales observations sur la question qui nous préoccupe.

- a) Le Burkina Faso importe pour près de 10 milliards de FCFA de produits laitiers et il existe un potentiel important de développement des produits laitiers locaux s'il est possible d'assurer la qualité à prix compétitifs. Les consommateurs burkinabé apprécient le lait frais et sont prêts à payer un peu plus cher les produits à base de lait frais.
- b) Il existe quelques unités de transformation gérées par l'État qui si elles fonctionnaient au maximum de leur capacité, pourraient entraîner un excédent de produits frais sur le marché à certaines périodes et créer des difficultés importantes pour les producteurs et opérateurs privés qui opèrent suivant les règles du marché.
- c) La filière lait est une filière à potentiel de développement intéressant pour des produits avec une valeur ajoutée élevée. Le développement de cette filière doit pouvoir amener, à moyen terme, une réduction significative des importations de produits laitiers.
- d) Il faudra définir une stratégie de développement du lait frais qui intègre le lait reconstitué comme un élément de dynamisation de la filière, à travers l'approvisionnement du marché de manière plus uniforme et qui identifie les axes prioritaires de services d'appui à développer par les services publics.

- e) Il faudra clarifier rapidement le statut des laiteries publiques qui, pour l'instant, est plutôt vague.

Si on voulait résumer en bref ce que nous apprennent les documents revus, on dirait, d'une part, que la problématique soulevée de la concurrence des importations est pertinente. Toutes les études revues soulignent le problème bien qu'elles n'en font pas une analyse systématique. D'autre part, les deux documents qui s'intéressent plus explicitement à la problématique mentionnée concluent et proposent qu'il est urgent de protéger l'industrie laitière locale contre les importations subventionnées afin de permettre son développement. Il s'agit donc maintenant de procéder à un examen du problème de la concurrence faite aux produits locaux par les importations.

### **3. LA MESURE DE LA CONCURRENCE DES IMPORTATIONS DE PRODUITS LAITIERS SUR LE MARCHÉ NATIONAL**

---

La quasi-unanimité des acteurs et observateurs de la filière laitière burkinabé prennent pour acquis que la concurrence des importations de produits laitiers sur le marché national, et notamment de poudre de lait servant à la fabrication de produits laitiers reconstitués, nuit au développement de la production laitière locale. Avant d'aborder cette question de la concurrence sur le marché des produits laitiers transformés, essentiellement le yaourt, voyons ce qui peut être déduit des données disponibles quant à la mesure de l'importance des importations dans la consommation nationale de produits laitiers au Burkina Faso.

#### **3.1 LA FIABILITÉ DES DONNÉES DISPONIBLES**

Comme vient de le montrer la revue de littérature sur les travaux antérieurs consacrés à la filière laitière au Burkina Faso, les données rapportées d'une étude à l'autre sont extrêmement variables. Par exemple, en ce qui concerne la production laitière totale du Burkina Faso, les résultats peuvent varier pratiquement du simple au double, comme l'illustre le Tableau 3.1. Ainsi, la production laitière totale est estimée au minimum à 125,6 millions de litres et au maximum à 238,5 millions de litres par année. En ce qui concerne l'autoconsommation, une étude l'estime à 62 % de la production totale (G1) alors que les autres études affichent des estimations de 75 % ou 80 %. En appliquant ces trois estimations aux différentes valeurs de production totale, l'offre commerciale estimée varie d'un minimum de 25,1 millions de litres jusqu'à un maximum de 90,6 millions de litres par année, une variation de pratiquement un à quatre.

Comme nous l'avons déjà mentionné, cette difficulté d'estimer de façon fiable aussi bien la production totale de lait du pays que la proportion qui est commercialisée rend tout aussi difficile l'estimation de la consommation nationale de produits laitiers. Là encore, les estimations rapportées d'une étude à l'autre sont extrêmement variables et semblent donc peu fiables (cf. Tableau 3.2). En fait, la disparition intérieure de produits laitiers ne peut être estimée correctement puisque la donnée de base de la production elle-même n'est pas connue de façon même approximative. La répartition de la consommation entre production locale et importée ou entre population rurale et urbaine ne peut donc relever que d'estimations très grossières, d'autant plus, comme nous le verrons ci-dessous, que la fiabilité des données sur les importations est aussi très discutable. Mentionnons à titre indicatif que la consommation de produits laitiers importés par habitant aurait diminué de près de 50 % entre 1999 et 2001, ce qui correspond tout simplement à une diminution correspondante du total des importations recensées, et non pas à un changement d'habitude de consommation qui aurait pu être constaté par ailleurs dans la littérature. Étant donné qu'aucune enquête de consommation donnant des résultats sur une base de quantités de produits laitiers consommés n'a été réalisée récemment, l'exercice

d'estimation de la consommation totale ou par habitant de produits laitiers reste un exercice périlleux et dont l'exactitude éventuelle ne peut être validée.

**Tableau 3.1**  
Production totale de lait de vache estimée au Burkina Faso  
selon diverses études

Année	000 litres*	Offre commerciale pour une autoconsommation de **			Sources
		62 %	75 %	80 %	
2001	125 609	47 739	31 402	25 122	B2, F2, G1, G2
200?	130 000	49 408	32 500	26 000	F2
200?	165 058	62 732	41 264	33 012	F1
2002	182 137	69 223	45 534	36 427	B4
2000	225 869	85 844	56 467	45 174	F3
2003	238 547	90 663	59 637	47 709	G1
<b>Moyenne</b>	<b>177 870</b>	<b>67 602</b>	<b>44 467</b>	<b>35 574</b>	
<b>***</b>			<b>49 214</b>		

? Année non précisée dans la référence consultée.

\* Les données rapportées en kilogrammes dans certaines études ont été converties en litres sur la base d'un ratio de 1,036 kg/litre.

\*\* Les données surlignées correspondent aux valeurs mentionnées dans les études mentionnées en source. Les autres données ont été calculées en appliquant aux estimations de production les diverses estimations de l'autoconsommation.

\*\*\* Il s'agit de la moyenne de l'ensemble des trois colonnes de résultats pour l'offre commerciale estimée.

Compilation Groupe AGÉCO.

**Tableau 3.2**  
Consommation estimée de lait de vache en litres d'équivalent-lait par habitant  
au Burkina Faso selon diverses études

Année	Totale	Produits importés Production locale			Sources
		Urbaine	Rurale	Peuhl	
1994	20,3	9,7	10,6		F1 cite FAO
1999	38,6	27,0	11,6		F1 cite FAO
2001	25,1	14,5	10,6		F1 cite FAO
2001	12,5	22,6	10,2		B2 et F2
200?		50 à 100	0 à peu	> 100	B4
2002	17,0				B4

\* Les données rapportées en kilogrammes dans certaines études ont été converties en litres sur la base d'un ratio de 1,036 kg/litre.

Compilation Groupe AGÉCO.

En ce qui concerne les importations de produits laitiers, plusieurs séries statistiques sont disponibles et affichent des résultats davantage concordants que ceux que nous venons d'évoquer pour la production ou la consommation nationale. Cela s'explique par l'utilisation d'une source d'information unique en la matière, à savoir le Service statistiques de la Direction générale des Douanes. Ainsi, les données que nous avons obtenues directement de ce service sont relativement similaires à celles de l'Office national du commerce extérieur du Burkina Faso (ONAC). Ce sont d'ailleurs ces dernières données, à quelques détails près, qui sont publiées par la FAO sur son site FAOStat. Malgré cela, plusieurs des études ponctuelles sur la filière que nous avons consultées affichent des données différentes, sans que cela ne puisse trouver une quelconque explication.

Le Tableau 3.3 reprend pour l'année 2004, les séries de données de l'ONAC, de FAOStat et du Service statistiques des Douanes. Pour cette dernière source, nous ajoutons aussi les données de l'année 2005, puisque c'est le seul endroit où elles sont actuellement disponibles. La variation des importations totales pour l'année 2004 entre les différentes sources est très réduite. Toutefois, les totaux par catégorie de produits sont plus disparates, mais cela est fort probablement dû à des regroupements de produits par catégorie qui peuvent être différents d'une source à l'autre, sans que cela n'invalide pour autant le résultat total.

**Tableau 3.3**  
**Importation de produits laitiers en 2004 et 2005**  
**au Burkina Faso selon diverses sources \***

	ONAC	FAOStat	Direction des Douanes	
	En kilogrammes de produit			
	2004	2004	2004	2005
Poudre	1 647 838	1 648 000	1 781 970	3 215 259
Lait concentré	1 996 157	1 996 000	1 822 971	3 319 616
Lait et crèmes	379 104	380 000	412 024	398 904
Yaourt et autres	211 093	113 000	261 898	390 456
Beurre	37 734	38 000	155 204	337 135
Fromage	108 861	109 000	118 710	195 580
<b>Total</b>	<b>4 380 787</b>	<b>4 284 000</b>	<b>4 552 777</b>	<b>7 856 950</b>

\* Nous avons effectué nous-mêmes les regroupements des données dans chacune des catégories de produits définies, sauf pour celles de FAOStat qui sont déjà regroupées sur le site internet. Compilation Groupe AGÉCO.

Cela dit, la catégorie de produits qui nous intéressent le plus dans la présente étude, à savoir l'importation de poudre de lait, affiche un résultat avec peu de variation d'une source à l'autre pour l'année 2004. En conséquence, le choix de l'une ou l'autre source pour effectuer une analyse de longue période apparaît donc neutre quant aux enseignements qui pourront en être tirés. C'est donc sur la base des données de FAOStat que nous effectuons cette analyse de longue période car il s'agit de la source de données la plus facilement accessible. De plus, cette source de données permet aussi d'effectuer des

analyses non pas seulement pour le Burkina Faso, mais également pour les pays voisins de même que ceux de l'ensemble de la zone UEMOA ou encore de la CEDEAO.

## **3.2 L'ÉTAT DE LA CONCURRENCE**

Les importations de produits laitiers constituent une offre alternative à la production et la transformation locales sur le marché burkinabé. Il s'agit donc, dans un premier temps, d'analyser ici l'évolution de ces importations, puis dans un deuxième temps, de s'intéresser à la concurrence par les prix qu'elles livrent sur le marché local.

### **3.2.1 L'ÉVOLUTION DES IMPORTATIONS DE PRODUITS LAITIERS**

À partir des données de FAOStat, nous pouvons donc observer l'évolution à long terme des importations de produits laitiers du Burkina Faso. C'est ce qui est montré à la Figure 3.1 pour le total des poudres de lait et les importations totales mesurées en équivalent-lait. En fait, les importations de poudre de lait sont tellement importantes dans le total des importations de produits laitiers<sup>5</sup> qu'elles conditionnent en bonne partie le sens des évolutions globales. On constate donc une variabilité apparente du niveau des importations d'une année à l'autre. La hausse des importations en 1995 s'explique difficilement alors même que le Franc CFA avait été fortement dévalué au début de l'année 1994, causant un renchérissement de fait du coût des importations. La baisse des importations en 1996 correspond davantage à la situation attendue à la suite de la dévaluation de la monnaie, mais celle de 2001 ne s'explique pas aussi aisément. On peut d'ailleurs noter que si la dévaluation du FCFA avait causé un coût d'arrêt, avec un certain décalage, aux importations, les volumes étaient en voie de se rétablir progressivement, les importations totales en équivalent-lait de 1999 étant revenues pratiquement à leur niveau de 1995. Mais par la suite, une nouvelle baisse des importations s'amorce à tel point qu'entre 2000 et 2001, aussi bien les importations totales que celles de poudre de lait chutent de plus de moitié.

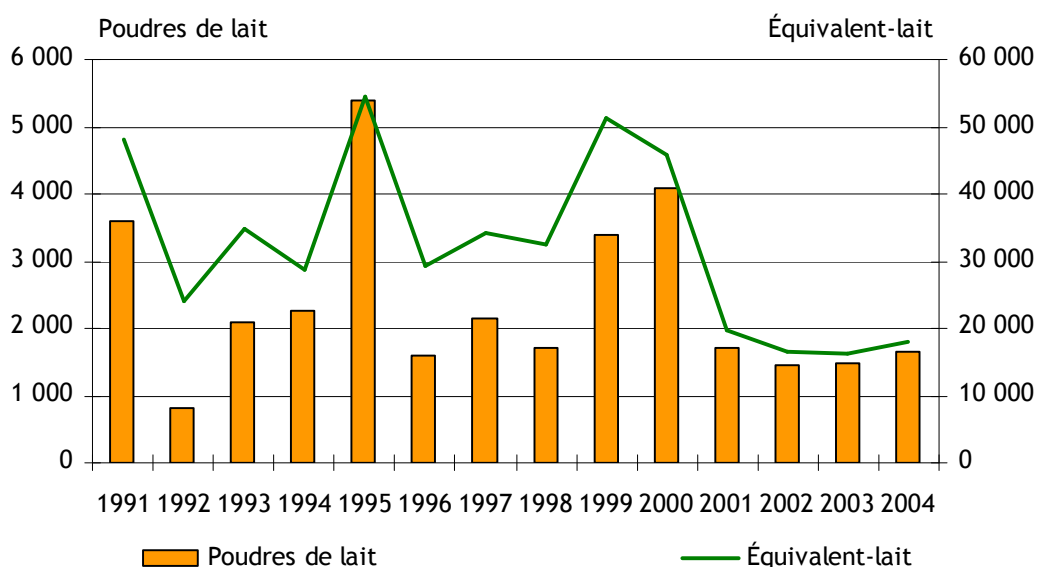
La mise sur pied du Tarif extérieur commun (TEC) de l'UEMOA lors de cette période ne semble pas être un facteur explicatif suffisant d'un tel résultat. En effet, comme nous l'avons indiqué précédemment, la population du Burkina Faso est en croissance marquée. Il en est de même de la croissance économique, le Produit intérieur brut (PIB) per capita progressant au rythme de 3 % à 4 % depuis le début de la décennie. Dans ces conditions, nous ne voyons pas comment la consommation globale de produits laitiers pourrait diminuer. Comme la production locale ne semble pas avoir progressé de façon assez importante et aussi rapidement pour annuler la baisse présumée des importations, il faut donc chercher une autre explication. D'ailleurs, il est à noter que selon les dernières données de la Direction des douanes, l'année 2005 est marquée par une nette

---

<sup>5</sup> Les importations de poudre de lait doivent être multipliées par un coefficient de 7,7 pour obtenir la valeur correspondante en équivalent-lait.

augmentation des importations de produits laitiers (cf. Tableau 3.3). Cependant, nous ne pouvons conclure si cela correspond à une augmentation réelle des disponibilités de produits laitiers importés sur le marché ou à une augmentation des déclarations officielles et à une diminution correspondante du marché parallèle.

**Figure 3.1**  
Évolution des importations totales de produits laitiers en équivalent-lait (tonnes) et des importations totales de poudre de lait (tonnes de produit), Burkina Faso, 1991 à 2004.



Sources : Base de données FAOStat, Compilation Groupe AGÉCO.

En effet, la très grande majorité des personnes que nous avons rencontrées nous ont parlé des importations non officielles ou non déclarées, que certains qualifient de frauduleuses, de produits laitiers et particulièrement de poudre de lait. Personne cependant ne semble avoir une idée de l'importance de ces importations ni de leur évolution. Afin de mieux saisir cette perspective, nous avons cru bon de jeter un regard sur cette question, non seulement pour le Burkina Faso comme nous venons de le voir, mais également pour l'ensemble des pays limitrophes.

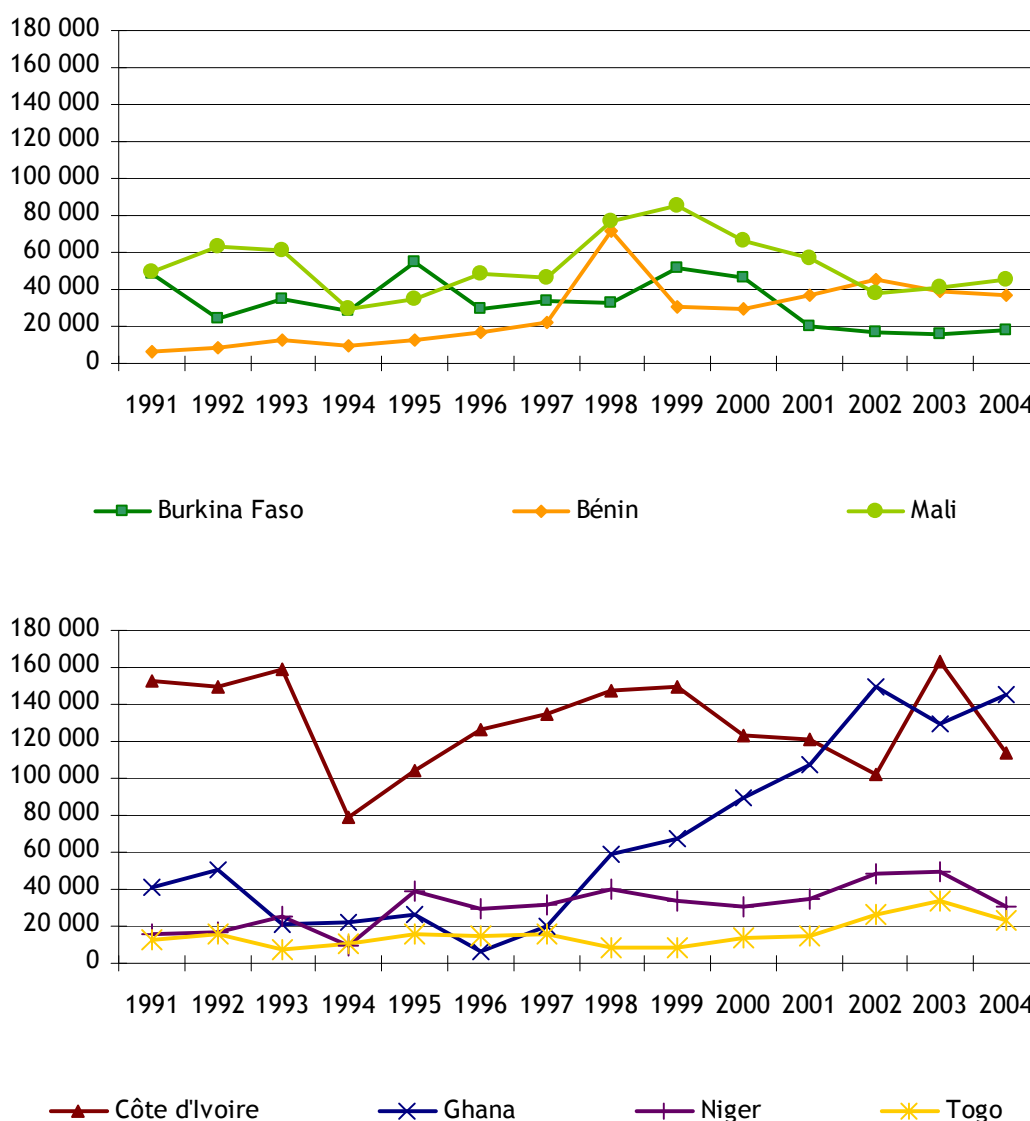
La Figure 3.2 présente les données sur l'évolution des importations totales de produits laitiers en équivalent-lait du Burkina Faso et de ses voisins, à savoir le Mali, le Niger, le Togo, le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Bénin. La source de données utilisée reste la base de données FAOStat. On y constate que l'évolution des importations totales de produits laitiers est contrastée d'un pays à l'autre. Certains pays affichent des baisses marquées depuis la fin des années 1990, alors que d'autres ont plutôt connu une hausse des importations.

Ainsi, depuis 1999, les importations totales sont en baisse marquée dans deux pays seulement soit le Burkina Faso et le Mali, deux pays enclavés. Au Bénin, une baisse importante des importations s'est produite entre 1998 et 1999, mais depuis ce temps elles



sont généralement en légère hausse. Finalement, la Côte d'Ivoire subit de fortes variations de ses importations totales de produits laitiers depuis 1999, variations qui sont fort probablement à mettre au compte de l'instabilité politique qui sévit dans ce pays et des perturbations économiques qui s'ensuivent.

**Figure 3.2**  
Évolution des importations totales de produits laitiers par pays en équivalent-lait (tonnes), Burkina Faso et pays limitrophes, 1991 à 2004.



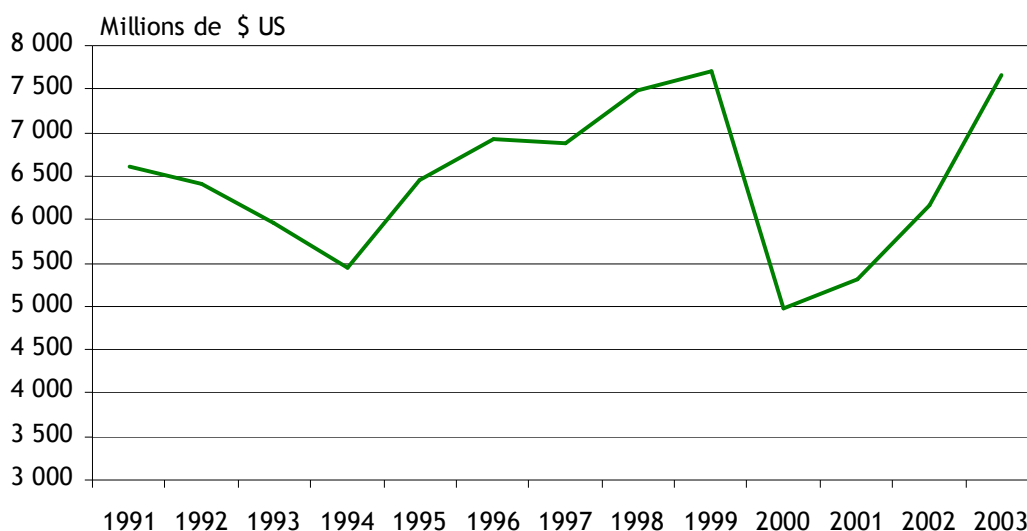
Sources : Base de données FAOStat, Compilation Groupe AGÉCO.

Du côté des pays ayant augmenté les importations totales de produits laitiers, le Niger a affiché une hausse de plus de 60 % de 2000 à 2003 pour revenir subitement en 2004 au niveau de l'année 2000. Le Togo augmente régulièrement le niveau de ses importations de

produits laitiers depuis 1999, une hausse appréciable de plus de 300 % entre 1999 et 2003, suivie d'une baisse marquée comme au Niger en 2004, mais dans l'ensemble pour des volumes relativement modestes s'ils sont rapportés à l'ensemble des pays limitrophes du Burkina Faso. Finalement, l'évolution la plus spectaculaire concerne le Ghana qui en 1996 était le plus faible importateur de produits laitiers des pays observés, lequel devient en 2004 le plus important importateur.

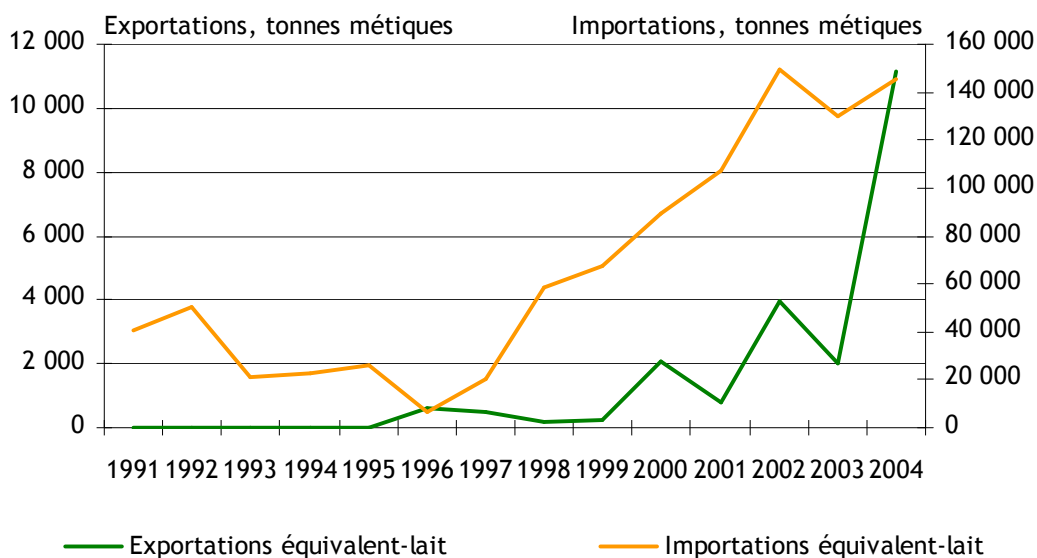
En ce qui concerne ce dernier pays, la hausse subite et spectaculaire des importations est quelque peu difficile à expliquer sur la seule base des conditions internes de ce marché. En effet, le produit intérieur brut (PIB) du pays affiche une croissance modérée entre 1991 et 2003, de 6,6 milliards à 7,7 milliards de \$US. Et cette croissance est loin d'être régulière, marquée d'une année à l'autre par des fluctuations à la hausse ou à la baisse (cf. Figure 3.3). La hausse des importations de produits laitiers ne semble donc pas correspondre à un développement économique qui aurait pu conduire à une augmentation correspondante de la consommation intérieure. Le Ghana semble donc être devenu une porte d'entrée des produits laitiers, non seulement pour l'approvisionnement de son propre marché intérieur, mais davantage pour une réexportation dans l'ensemble de la sous-région. Mais il est loin d'être évident que ces mouvements de produits laitiers entre les pays de la sous-région sont correctement captés dans les données des directions des douanes nationales. En effet, la Figure 3.4 montre de très faibles volumes de produits laitiers exportés par le Ghana, de rien en 1995 à 11 000 tonnes en 2004, sans commune mesure avec la croissance des volumes importés, de 6800 tonnes en 1996 à 146 000 tonnes en 2004. Bref, cette évolution du commerce des produits laitiers du Ghana ne semble correspondre à aucune réalité économique intérieure tangible.

**Figure 3.3**  
**Évolution du produit intérieur brut (PIB) du Ghana**  
**en millions de \$US, 1991 à 2004.**



Sources : Base de données Banque mondiale, Compilation Groupe AGÉCO.

**Figure 3.4**  
**Évolution des importations et des exportations de produits laitiers**  
**du Ghana en équivalent-lait, 1991 à 2004.**

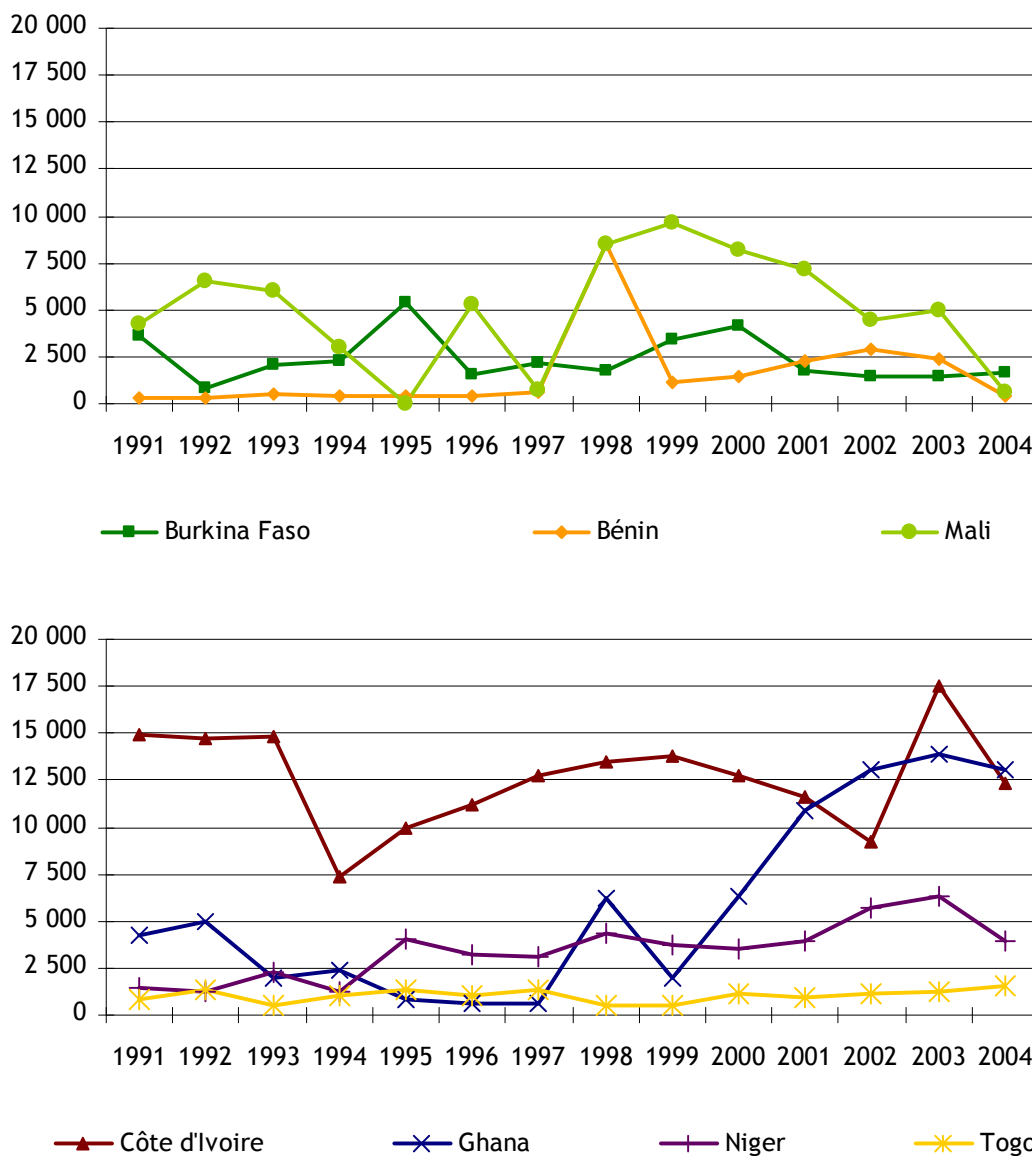


Sources : Base de données FAOStat, Compilation Groupe AGÉCO.

Les mêmes observations peuvent être faites pour l'évolution des seules importations de poudre de lait pour le Burkina Faso et les pays voisins. C'est ce que permet de constater la Figure 3.5. D'ailleurs la plus grande part des importations de produits laitiers est constituée de poudre de lait, car, rappelons-le, les quantités de poudre de lait sont multipliées par un facteur de conversion de 7,7 pour obtenir leur équivalent-lait.

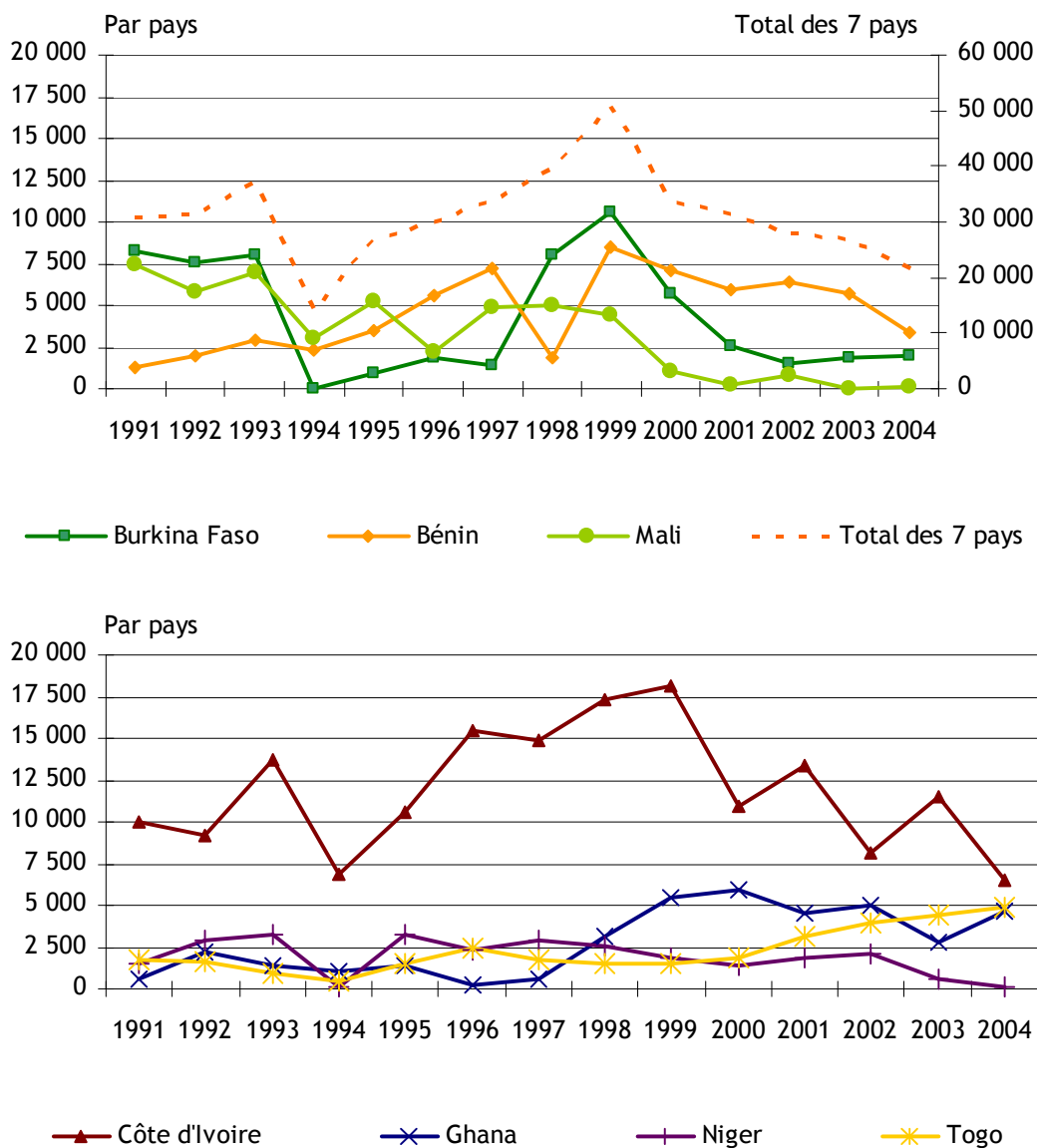
Quant aux importations de produits de lait concentré et condensé, leur importance relative dans le total des importations semble en décroissance dans plusieurs pays (cf. Figure 3.6). En effet, depuis le sommet atteint en 1999, elles sont en décroissance partout sauf au Togo. Ce n'est donc pas au travers de ces produits spécifiques que semblent s'exercer une concurrence accrue des importations sur les marchés nationaux des pays visés.

**Figure 3.5**  
Évolution des importations totales de poudre de lait par pays  
(tonnes), Burkina Faso et pays limitrophes, 1991 à 2004.



Sources : Base de données FAOStat, Compilation Groupe AGÉCO.

**Figure 3.6**  
Évolution des importations totales de laits concentrés et condensés par pays (tonnes), Burkina Faso et pays limitrophes, 1991 à 2004.



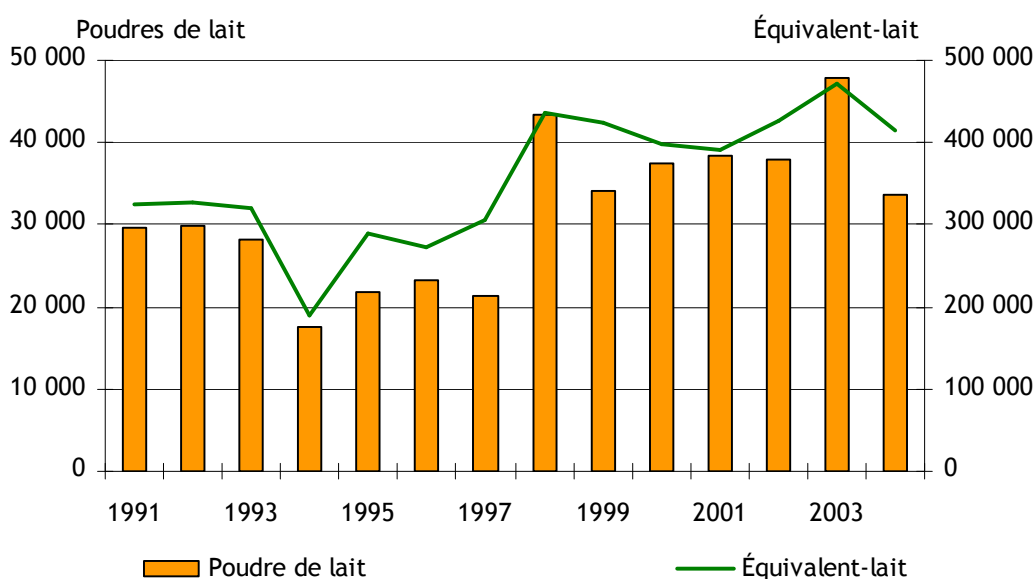
Sources : Base de données FAOStat, Compilation Groupe AGÉCO.

Que conclure de tout cela ? Tout d'abord que les fluctuations observées d'une année à l'autre dans chacun des pays ne semblent pas répondre uniquement à la réalité économique de chacun de ces pays, ni à celle de la seule filière laitière locale. Nous l'avons déjà mentionné pour le Burkina Faso, la réalité économique et démographique devrait tirée vers le haut les importations de produits laitiers puisque la filière laitière locale ne semble pas pouvoir y répondre instantanément. Il en va certainement de même au Bénin où les importations mesurées sont passées de 22,3 millions de tonnes d'équivalent-lait en 1997 à 71,4 millions de tonnes en 1998, pour ensuite revenir à 30,5

millions de tonnes en 1999. De telles fluctuations ne peuvent s'expliquer par la seule situation du marché laitier béninois.

En conséquence, à moins d'évènements particuliers limités à un des pays, sécheresse, désordre politique ou autres, il nous semble donc plus probant de baser en partie l'analyse sur l'évolution totale des importations de produits laitiers de l'ensemble des pays observés. C'est ce qui est fait à la Figure 3.7, laquelle permet de constater que les fluctuations d'une année à l'autre sont moins prononcées, ce qui intuitivement correspond mieux à la réalité des croissances démographiques, économiques ou encore de la production laitière, lesquelles progressions même si elles sont de quelques points de pourcentage à chaque année, sont loin d'avoir l'ampleur des fluctuations des importations de produits laitiers par pays. De plus, non seulement les fluctuations sont moins prononcées que dans chacun des pays pris isolément, mais la tendance à la hausse des importations de poudre de lait et du total des produits laitiers apparaît nettement depuis le creux de 1994 causé par la dévaluation du Franc CFA en janvier de cette même année.

**Figure 3.7**  
Évolution des importations de poudre de lait et de produits laitiers en équivalent-lait (tonnes), total du Burkina Faso et des pays limitrophes, 1991 à 2004.

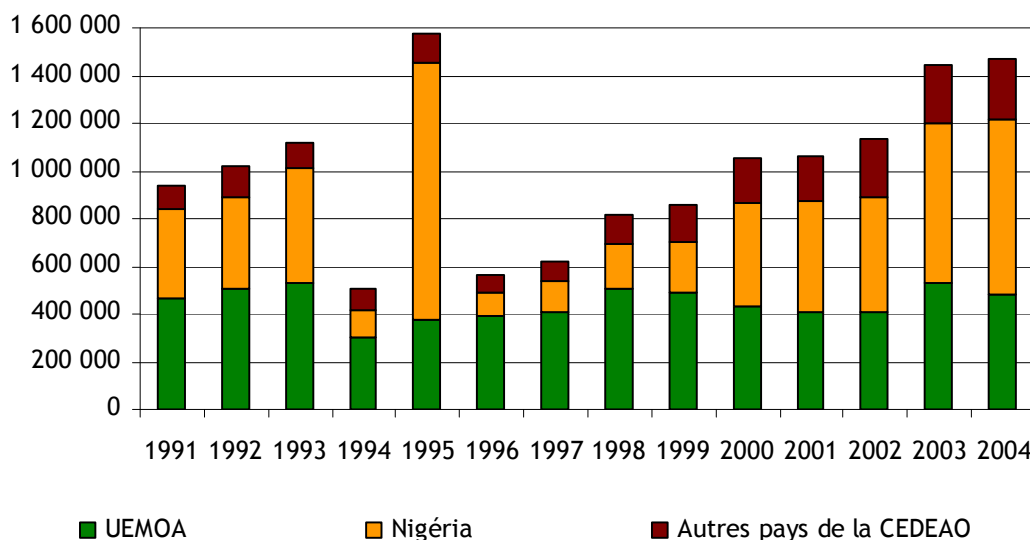


Sources : Base de données FAOStat, Compilation Groupe AGÉCO.

Au total, l'analyse des données appuie les observations des acteurs de la filière laitière burkinabé, à savoir que les importations déclarées de produits laitiers dans le pays sous-estiment la réalité. En fait, la mesure des importations de l'ensemble des pays est probablement une meilleure estimation de ce qui se passe dans chacun des pays, les contrôles aux frontières intérieures de la sous-région n'étant probablement pas suffisamment étanches pour permettre de suivre et de comptabiliser le commerce intra régional. La Figure 3.8 et la Figure 3.9 élargissent le portrait à l'ensemble des pays de la sous-région, à savoir les pays membres de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte-d'Ivoire,

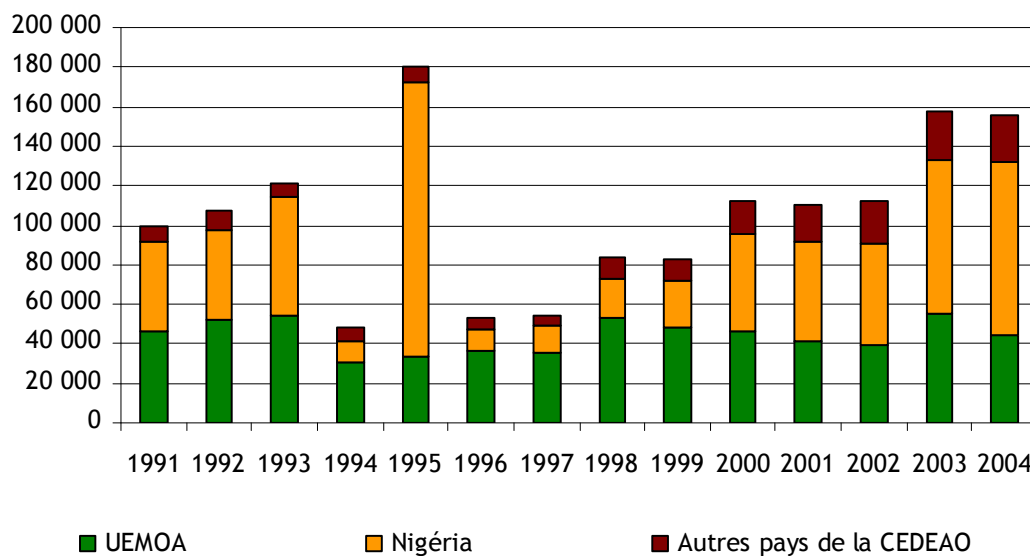
Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo) et ceux de la CEDEAO (ceux de l'UEMOA plus Cap-Vert, Gambie, Ghana, Guinée, Libéria, Nigéria, Sierra Leone).

**Figure 3.8**  
Évolution des importations totales de produits laitiers en équivalent-lait (tonnes), UEMOA et CEDEAO, 1991 à 2004.



Sources : Base de données FAOStat, Compilation Groupe AGÉCO.

**Figure 3.9**  
Évolution des importations totales de poudre de lait (tonnes), UEMOA et CEDEAO, 1991 à 2004.



Sources : Base de données FAOStat, Compilation Groupe AGÉCO.

On constate aux deux graphiques précédents le poids que représente le Nigéria dans l'économie de la sous-région et qui se reflète dans son importance dans le total des importations. Cela dit, la variation des importations officielles de ce pays de 1993 à 1996 est plutôt erratique d'une année à l'autre, mais depuis 1996, la croissance des importations officielles est régulière pour ce pays et pour l'ensemble de la sous-région.

Ainsi, l'analyse de l'évolution du total des importations de produits laitiers de l'ensemble de l'UEMOA et de la CEDEAO confirme que, globalement, les importations sont loin d'être en baisse et que c'est plutôt la tendance inverse qui a cours. Il en va de même pour les importations de poudre de lait. En conséquence, il nous apparaîtrait tout à fait hasardeux de conclure que les importations de produits laitiers au Burkina Faso aient pu être en baisse marquée de 1999 à 2004. De la même façon, la hausse subite rapportée par le Service statistiques des douanes en 2005 (cf. Tableau 3.3 ci-dessus) ne permet que de conclure que les importations officielles de produits laitiers ont augmenté, mais ne permet pas de conclure sur l'évolution dans un sens ou l'autre du total des importations.

### **3.2.2 LA CONCURRENCE SUR LES PRIX DES PRODUITS LAITIERS**

La grande majorité sinon la totalité de nos interlocuteurs ont souligné que ce qui nuit le plus au développement de la production locale de lait et produits laitiers est le fait que les prix des produits à base de lait local ne sont pas compétitifs avec ceux qui sont produits à partir de poudre de lait importée. Dans la présente section, nous allons appuyer l'affirmation ci-dessus par des données d'observation.

Les premières que nous rapportons ont été puisées dans les bilans stratégiques 2006-2009 des tables filières de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso (G6, G7 et G3). On rapporte dans ces documents que le prix du litre de lait reconstitué à partir de poudre de lait achetée en sac de 25 kg était en 2004 de 239 FCFA aussi bien à Ouagadougou qu'à Bobo-Dioulasso. Ce prix doit être comparé au prix du lait payé aux producteurs qui selon la même source était de 350 à 400 FCFA le litre à Ouagadougou et de 250 à 300 FCFA à Bobo-Dioulasso. Si cette comparaison est juste, il y aurait donc un net avantage à utiliser le lait reconstitué comme matière première dans la fabrication des produits laitiers. Si tel est le cas, cet avantage devrait se répercuter dans le prix de vente des produits transformés. La même source rapporte qu'en 2004, le prix de vente d'un litre de yaourt à Ouagadougou était de 1000 FCFA par litre si le produit est fabriqué à partir du lait reconstitué, contre 1175 FCFA à la sortie de l'unité de transformation et 1250 FCFA dans le commerce si ce yaourt est fabriqué à partir de lait local. Donc, il existe toujours un avantage de prix en faveur du produit à base de poudre.

Nous allons présenter maintenant les observations faites par nous-mêmes dans nos contacts avec les acteurs concernés. Nous avons relevé le prix d'un sac de 25 kg de poudre de lait qui, pour plusieurs transformateurs sert de matière première pour la fabrication d'autres produits. Nous avons obtenu plusieurs prix à partir de 38 000 FCFA jusqu'à 42 000 FCFA. Ramené au litre de lait reconstitué, on a donc une fourchette de 198 à 220 FCFA le litre. Plusieurs opérateurs des unités de transformation qui utilisent du lait local nous ont dit



qu'ils payent ce lait de 250 à 300 FCFA le litre. Donc, encore ici l'avantage en faveur du lait reconstitué se confirme. Dans une des unités visitées qui produit du yaourt aussi bien à partir de lait local que de poudre de lait, on nous a parlé du coût de revient de la matière première. Dans le cas du lait local, c'est 300 FCFA le litre alors que pour la poudre, ce coût baisse à 200 FCFA le litre de lait reconstitué, ce qui confirme l'avantage d'utiliser la poudre de lait.

L'avantage du lait reconstitué dans la fabrication du yaourt semble se retrouver dans le prix de vente du produit. Ainsi, le contenant de 120 ml de yaourt Koubri qui est fait à base de lait reconstitué, se vend dans la plupart des points de vente visités à 175 FCFA alors que le prix de vente du yaourt fait à partir du lait local et vendu en contenant de 125 ml par la laiterie Deo Gratias est de 200 FCFA. Il y a ici une légère différence dans la dimension du contenant, mais cette différence n'annule pas l'avantage de prix du yaourt Koubri.

Une autre comparaison de prix issue de nos observations, concerne le lait vendu à l'état liquide. Chez Koubri <sup>6</sup>, le lait local pasteurisé (le lait de leur ferme) est vendu à 550 FCFA le litre. Dans un autre point de vente, nous avons relevé un prix de 300 FCFA le demi-litre ou 600 FCFA le litre. Par contre, nous n'avons pas trouvé dans les points de vente visités du lait liquide reconstitué à partir de poudre de lait, et éventuellement pasteurisé.

Le lait local pasteurisé se vend appréciablement moins cher que le lait UHT qui se vend 800 FCFA le litre. Par ailleurs, les consommateurs peuvent acheter directement la poudre de lait en contenant de 400 gr jusqu'à 2,5 kg. Selon le format, le litre de lait ainsi reconstitué revient entre 416 et 516 FCFA (Scimas ou Marina Market). Il est donc avantageux pour le consommateur, du strict point de vue du prix, d'utiliser la poudre de lait pour en faire du lait liquide reconstitué plutôt que d'acheter du lait local ou du lait UHT importé.

Les observations qui précèdent sont résumées dans le Tableau 3.4. En résumé, on peut dire que l'unité de transformation laitière qui fabrique du yaourt (de loin le plus important produit qu'elle fabrique) bénéficie d'un avantage de prix très important, au minimum 30 % si elle le fabrique à partir de lait reconstitué plutôt qu'à partir de lait local, surtout si elle est située à Ouagadougou. À Bobo-Dioulasso l'avantage du lait reconstitué est moindre, mais existe toujours. Quant au consommateur qui achète du yaourt au magasin de détail, il paye le yaourt fabriqué avec du lait reconstitué 10 à 15 % moins cher que s'il est fabriqué avec du lait local. Le même consommateur peut bénéficier d'un avantage qui peut atteindre 25 % s'il choisit de consommer du lait liquide qu'il reconstitue lui-même à partir de poudre importée plutôt que du lait liquide d'origine locale.

Il nous faut maintenant examiner brièvement si on compare les prix de produits de qualité équivalente et si l'avantage de prix du produit importé origine des subventions à l'exportation accordées par certains pays exportateurs.

---

<sup>6</sup> Il est à noter que le yaourt de Koubri, fabriqué à partir de poudre de lait, est produit dans une unité de transformation qui appartient aux moniales de l'endroit. Quant au lait frais de Koubri, il provient du troupeau laitier possédé par les moines de Koubri, lait qui est pasteurisé sur place pour la vente au détail, ou encore transformé en fromage en saison humide. Il s'agit donc de deux unités de transformation distinctes.

**Tableau 3.4**  
**Comparaison de prix de certains produits laitiers locaux**  
**ou à base de poudre importée, en FCFA**

Relevé fait par les tables filières	Ouagadougou	Bobo-Dioulasso
1 litre de lait reconstitué à partir d'un sac de 25 kg de poudre de lait entier	239	239
1 litre de lait local prix aux producteurs	350-400	250-300
1 litre de yaourt fait à partir de lait reconstitué	1000	
1 litre de yaourt fait à partir de lait local		
- à la sortie de l'Unité de transformation	1175	
- au détail	1250	
<b>Nos relevés</b>		
1 litre de lait reconstitué à partir d'un sac de 25 kg de poudre de lait entier		198-220
1 litre de lait local prix aux producteurs		250-300
120 ml de yaourt Koubri (lait reconstitué)		175
125 ml de yaourt Deo Gratias (lait local)		200
1 litre de lait local pasteurisé (Koubri)		550
1 litre de lait UHT		600
1 litre de lait reconstitué à partir de poudre de lait entier acheté en contenant de 400 gr à 2,5 kg	416 - 516	

Sources : G6, G7, G3 et les données recueillies sur le terrain par la mission, Compilation Groupe AGÉCO.

### 3.2.3 LA QUALITÉ DES PRODUITS LAITIERS CONSOMMÉS

En ce qui concerne la qualité des produits dont on a comparé les prix, la perception qu'ont un bon nombre de détaillants, et sans doute de consommateurs, est que le produit fait à partir de lait local n'a pas la même qualité. Cela n'est pas vraiment étonnant compte tenu du fait que les éleveurs n'ont pas d'équipement de refroidissement du lait et donc que ce lait doit être transporté à chaud. Ce n'est certainement pas par hasard que les tables filières de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso ont inscrit à leur plan stratégique des volets sur l'amélioration de la qualité et de l'image du produit.

Cependant, il est important de souligner que beaucoup de progrès a été réalisé à cet égard, sinon en ce qui concerne l'image, du moins en ce qui concerne la qualité elle-même du produit. Lors de notre rencontre avec l'Association des promoteurs du lait local (APLL) on nous a fait voir des résultats de tests de qualité faits par le Laboratoire national de santé publique (LNSP) qui le démontrent clairement. En effet, le pourcentage de lait de mauvaise qualité constaté chez les membres de l'APLL est passé de 37,5 % en juillet 2004 à 6,3 % en février 2006. De plus, nous avons pu observer nous-mêmes lors de nos visites qu'il y a des heures limites pour la réception du lait en provenance des fermes et que ce lait est

l'objet de tests à l'arrivée, si bien que le lait qui serait de qualité insatisfaisante pourrait être refusé<sup>7</sup>.

Il est important de noter que même si le respect de la chaîne de froid est plus problématique dans la fabrication de produits laitiers à partir de lait frais, le problème du contrôle de qualité existe tout autant dans les unités qui fabriquent des produits laitiers, le plus souvent du yaourt, à partir de lait reconstitué. Une fois le yaourt fabriqué, il devient lui aussi sensible à la chaleur et les règles d'hygiène, notamment la pasteurisation du produit et le contrôle de la qualité de l'eau utilisée dans la reconstitution du produit, représentent autant de points critiques.

En conséquence, malgré les progrès réalisés, il y a encore place à l'amélioration de la qualité des produits laitiers disponibles aux consommateurs, tant pour les produits fabriqués à partir de lait local que ceux fabriqués à partir de lait reconstitué. On nous a raconté, par exemple, que plusieurs distributeurs, pour économiser l'énergie, débranchent les réfrigérateurs la nuit, une pratique qu'il faut certainement tendre à éliminer. Nous reviendrons plus loin sur ce point. Mais notons déjà que le Ministère des Ressources Animales a adopté début 2006 un Arrêté (no 2006-03) « *portant fixation de mesures réglementaires pour la traite, la collecte, la transformation et la commercialisation de lait et de produits laitiers au Burkina Faso* ». Le texte de cette nouvelle réglementation réfère à l'instauration de normes minimales en vue de garantir une meilleure qualité des produits laitiers. Ces normes visent entre autres les conditions d'hygiène du personnel, l'état des locaux et du matériel utilisés dans la manutention du lait et des produits laitiers, l'état sanitaire du cheptel et finalement des normes quant à l'emballage des produits laitiers et à leur étiquetage.

Au-delà de la qualité intrinsèque des produits laitiers, la perception qu'en ont les consommateurs est essentielle. Or, à ce sujet, les consommateurs ne font pas actuellement la distinction dans les produits qui leur sont offerts entre les yaourts fabriqués à partir de lait reconstitué et ceux faits de lait local. En fait, plusieurs des détaillants rencontrés, et même des acteurs majeurs de ce secteur, ne font pas non plus la distinction. Ainsi, à plusieurs reprises, le yaourt de Koubri nous a été présenté comme le meilleur produit local existant. Ce produit s'accaparerait d'ailleurs près de 50 % des ventes de yaourt dans plusieurs points de vente visités. Les intervenants alors interrogés ne savaient pas que ce yaourt est fabriqué à partir de lait reconstitué, et rien sur l'emballage ne l'indique puisqu'il y est tout simplement inscrit « produit du Burkina Faso ». Le volume de lait transformé par cette unité de transformation est de l'ordre de 1000 litres de lait reconstitué par jour, ce qui en fait une des plus grosses unités de transformation laitière, sinon la plus grosse, en opération<sup>8</sup>.

Dans ces circonstances, il est évidemment difficile pour le yaourt fait à base de lait local de se tailler une place sur le marché, ce produit étant doublement désavantagé par un coût d'approvisionnement en matière première plus élevé et l'absence de différenciation du

---

<sup>7</sup> Nous avons nous-mêmes consommé du yaourt et du fromage local et les avons trouvés excellents.

<sup>8</sup> Information obtenue auprès de la responsable de la laiterie.

produit au niveau du consommateur. Il y a sans doute encore du chemin à faire pour améliorer l'image des produits laitiers de la filière locale.

### **3.2.4 LA MESURE DES SUBVENTIONS À L'EXPORTATION**

Non seulement, comme nous venons de le voir, la filière laitière burkinabé subit une forte concurrence de la part des importations de produits laitiers, mais en plus cette concurrence ne se fait pas à jeu égal en raison des subventions dont bénéficient ces dernières. La présente section examine cette question des subventions aux exportations des produits laitiers qui aboutissent sur le marché du Burkina Faso et des autres pays de la sous-région.

Il n'est pas rare de trouver dans la littérature des écrits parlant de compétition inéquitable qui incluent les soutiens internes aussi bien que les subventions à l'exportation au sens strict. Il s'agit d'un débat important, mais qui dépasse le cadre de la présente étude. Nous retiendrons donc ici la définition des subventions aux exportations incluse dans l'Accord agricole du Cycle de l'Uruguay soit les versements monétaires et les systèmes de prélèvement qui permettent de disposer sur le marché international de produits agricoles à un prix moindre que le prix payé sur le marché intérieur du pays en question. Cette définition est certainement très restrictive par rapport à une définition qui engloberait les soutiens internes au secteur agricole. Toutefois, elle a l'avantage d'être largement reconnue, plus facilement mesurable et déjà disponible pour un certain nombre d'années puisque il s'agit là des informations requises par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) lorsqu'elle demande aux pays de notifier leurs engagements en matière de subventions à l'exportation.

En ce qui concerne le Burkina Faso, ce sont les subventions aux exportations de l'Union européenne qui comptent le plus. En effet, l'Union européenne y est le principal fournisseur de poudre de lait entier, soit 87 % des importations au Burkina Faso en 2004 (International Trade Centre<sup>9</sup>), et ce produit compte à lui seul pour plus de 50 % des importations totales en équivalent-lait. Le Tableau 3.5 rapporte donc les notifications à cet égard de l'Union européenne pour la campagne de commercialisation 2002-2003, la dernière disponible sur le site de l'OMC. Il faut souligner que dans ce tableau, nous rapportons aux colonnes 1 et 2 les chiffres tels que contenus dans le tableau ES-1 de la communication émise par le comité de l'agriculture de l'OMC, le 27 janvier 2005. La colonne 3, subventions par tonne de produits, est de nous. Elle est le résultat de la division du chiffre de la colonne 1 par celui de la colonne 2.

Malheureusement, la donnée relative à la poudre de lait entier n'est pas disponible directement dans le document officiel de l'Union européenne déposé à l'OMC, elle se trouve sans doute dans la catégorie « autres produits laitiers ». En conséquence, et vu l'importance de ce produit, la donnée rapportée pour la catégorie « autres produits laitiers » donne une bonne indication de la subvention à la poudre de lait entier. Il s'agit

<sup>9</sup> <http://langues.p-maps.org/pmaps/index.php>.

probablement d'une estimation minimale compte tenu du fait que le chiffre de 716 euros par tonne est le plus bas du Tableau 3.5. Ainsi, le site de l'Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers de France (ONILAIT<sup>10</sup>) rapporte pour décembre 2002 des niveaux de restitution à l'exportation, en fait donc les subventions à l'exportation de l'Union européenne, variant de 88 à 107 euros par 100 kg de poudre de lait, pour des teneurs en matière grasse de plus de 11 % jusqu'à moins de 45 %.

**Tableau 3.5**  
**Subventions à l'exportation des produits laitiers,**  
**Union européenne, 2002-2003**

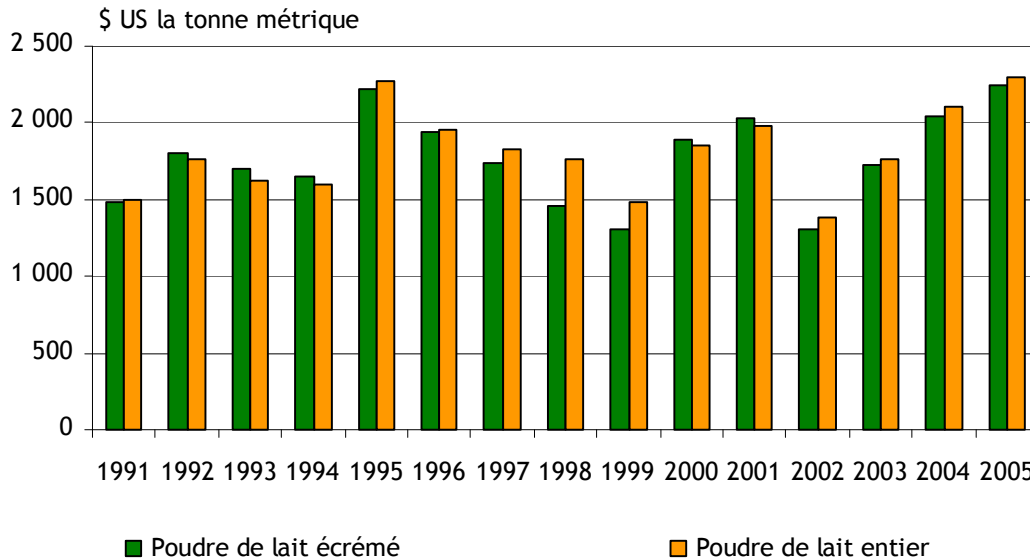
	Dépenses (en millions d'euros)	Quantité (en milliers de tonnes)	Subventions par tonne (euros)
Beurre et huile de beurre	545,1	292,0	1867
Lait écrémé en poudre	163,0	220,2	741
Fromages	267,7	317,0	844
Autres produits laitiers	596,2	833,4	716

Sources : Organisation mondiale du commerce, comité de l'Agriculture, G/AG/N/EEC/52, 16 février 2005, Compilation Groupe AGÉCO.

Il reste maintenant à convertir le chiffre de 716 euros par tonne en FCFA par kilogramme de poudre importé. Compte tenu du taux de change fixe de 655 FCFA par euro, nous arrivons au résultat que les importations de poudre de lait entier au Burkina Faso étaient subventionnées à raison d'un montant au minimum de l'ordre de 470 FCFA par kilogramme en 2002-2003, une subvention qui équivaut à près de 30 % de la valeur du kilogramme de produit importé en sacs de 25 kilos. En avril 2006, le niveau des restitutions rapporté par l'ONILAIT varie de 45 euros à 56 euros par 100kg, selon la teneur en matière grasse. Cette diminution du niveau des subventions aux exportations entre 2002 et 2006 s'explique par l'augmentation du prix de la poudre de lait entier sur le marché international (cf. Figure 3.10). Mais il n'en demeure pas moins qu'un tel niveau de subvention aux exportations compte encore en 2006 pour environ 20 % de la valeur du kilogramme de produit importé en sacs de 25 kilos. Ceci reste supérieur à la différence de prix avec les produits locaux que nous avons rapportée précédemment.

<sup>10</sup> <http://www.onilait.fr/default.htm> : Tableau des restitutions sur les produits laitiers. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'Office national interprofessionnel de l'élevage et de ses produits se substitue à l'ONILAIT.

Figure 3.10  
Évolution des prix du marché international pour la poudre de lait  
(\$US par tonne), 1991 à 2005.



Sources : Centre national interprofessionnel de l'économie laitière, <http://www.maison-du-lait.com/>,  
Compilation Groupe AGÉCO.

Bien que d'autres sources d'approvisionnement que l'Union européenne soient disponibles sur le marché mondial, il est largement admis dans la littérature que les subventions à l'exportation de l'Union européenne dictent les prix du marché mondial <sup>11</sup>. Notamment la Nouvelle-Zélande, qui a dépassé l'Union européenne en tant que premier exportateur mondial de produits laitiers en 2002, se trouve à être preneur de prix sur le marché mondial. Ce pays, qui n'apporte aucun soutien direct à l'exportation, doit offrir ses produits à un prix concurrentiel à l'offre à l'exportation subventionnée de l'Union européenne.

<sup>11</sup> Voir notamment à ce sujet, Doyon, Guin et Paillat (2002). *Analyse critique du concept d'ESP, estimation du soutien au producteur. Application au secteur laitier*. In : *Économie rurale*. No 272, novembre-décembre 2002, pp. 74-87.

## 4. LE RENCHÉRISSEMENT DES IMPORTATIONS DE PRODUITS LAITIERS

---

Dans ce contexte d'une concurrence forte des importations de produits laitiers sur le marché burkinabé, importations qui bénéficient d'un soutien direct à l'exportation de la part de l'Union européenne, la question de la protection éventuelle du marché national du Burkina Faso mérite d'être discutée dans la perspective d'un développement souhaité de la filière laitière locale.

### 4.1 POURQUOI FAUT-IL PROTÉGER LE MARCHÉ DOMESTIQUE ?

Nous ne développerons pas un long argumentaire sur cette question, laquelle pourrait faire l'objet d'un « grand » chapitre d'un « gros » volume. Soulignons d'abord qu'en principe on ne devrait pas protéger les marchés. L'OMC, originellement appelée le GATT, a été créée pour réduire, voire éliminer ces protections de marché, suivant en cela les arguments des plus purs théoriciens de l'économie. Ceux-ci rappellent que la théorie des avantages comparatifs enseigne que les pays ont tout intérêt à produire localement les produits pour lesquels ils sont relativement avantagés et à importer ceux pour lesquels ils sont désavantagés. D'où le commerce devrait être libre, sans protection ni soutien. Cela est sans doute vrai en théorie. En pratique, tous les pays du monde ou presque ont trouvé autant de bonnes raisons de déroger au principe qu'il y en a pour y souscrire. Nous n'en ferons pas une nomenclature ici <sup>12</sup>.

Notons simplement que l'UEMOA s'engage dans ce débat en justifiant la mise en œuvre de la Politique agricole de l'Union dans le document *Appui à la mise en œuvre de la politique agricole de l'Union en matière de sécurité alimentaire*, document préparé avec le soutien de la FAO (C7, Annexe 1) :

« Dans la plupart des pays, le passage à une croissance agricole soutenue a été rendu possible par une combinaison judicieuse de subventions (...), de politiques d'encadrement des prix et de mesures à la frontière ainsi que d'autres mesures institutionnelles et d'appui à l'infrastructure (...). Étant donné l'ampleur du problème de l'insécurité alimentaire dans les pays membres de l'UEMOA les plus pauvres, il faut, si l'on veut améliorer la productivité agricole et accroître la production dans ces pays, que ces derniers augmentent, plutôt que diminuent, leur soutien à l'agriculture. »

Cela étant dit, soulignons qu'il y a, selon nous, au moins deux bonnes raisons pour le Burkina Faso d'aller en ce sens et de mieux protéger son marché des produits laitiers. La

---

<sup>12</sup> Pour une discussion sur ce sujet, voir notamment Gouin D.M. (2004) *La gestion de l'offre dans le secteur laitier, un mode de régulation toujours pertinent*. Groupe de recherche en économie et politique agricoles, Université Laval, 124 p. ou Bousard J.M. (2001). *Faut-il encore des politiques agricoles ?* In : *La nouvelle agriculture*. Déméter 2001, Économie et stratégies agricoles, Édition Armand Colin, Paris, pp. 139-204.

première est que les importations de ces produits au Burkina Faso sont subventionnées comme nous l'avons montré dans la section précédente. Il n'y a aucune raison pouvant justifier que les producteurs de lait du Burkina Faso, et des autres pays de la sous-région, doivent se retrouver en compétition avec le Trésor public de l'Union européenne ou celui de n'importe quel autre pays. Cela devrait suffire à justifier l'imposition d'un tarif à l'importation.

Mais il y a plus. L'autre raison fondamentale est la même que celle sur laquelle se sont appuyés pratiquement tous les pays du monde pour soutenir, par une variété de moyens, dont la protection des marchés, le développement de leur agriculture en général et de certains secteurs stratégiques en particulier. Encore ici, nous n'allons pas faire une nomenclature de ces divers moyens. Nous n'allons pas non plus rappeler tout ce qu'enseignent les diverses théories du développement. Nous rappelons seulement que celles-ci nous apprennent que le développement de l'agriculture est une condition nécessaire au développement tout court. Ce sont les surplus de ressources générés dans l'agriculture qui permettent et initient le développement d'autres activités économiques.

Or, nous ne voyons pas comment les producteurs et transformateurs de lait et produits laitiers au Burkina Faso pourraient en venir à développer un secteur laitier commercial dynamique et important, capable de répondre à l'essentiel des besoins de consommation croissants du pays si des produits étrangers à plus bas prix, en raison des subventions à l'exportation, peuvent en tout temps et indéfiniment venir concurrencer la production domestique. D'où la nécessité de protéger le marché afin de permettre ces développements.

Soulignons de plus, qu'à part son rôle dans le processus de développement en général, c'est le développement de l'agriculture qui assure l'occupation et la mise en valeur de l'espace rural, c'est lui qui assure l'emploi, le revenu et le bien-être des populations rurales et d'un grand nombre de personnes du milieu urbain occupées à des activités dérivées de l'agriculture. Encore une fois, c'est en ce sens que l'UEMOA pense développer sa politique agricole :

« Cette stratégie de reconquête du marché vivrier a un effet multiplicateur sur la croissance grâce à la création d'une valeur ajoutée régionale (notamment par la transformation et la distribution des produits), ce qui stimule la consommation des zones rurales, favorise l'accès à l'alimentation des couches urbaines les plus pauvres tout en réduisant la facture alimentaire. La reconquête du marché vivrier régional devrait ainsi limiter la dépendance aux importations, renforcer la sécurité alimentaire et stabiliser l'emploi en milieu rural ». (C7, p. 12)

Rappelons à ce sujet des éléments de la conclusion du texte du Père Maurice Oudet (F2), dont nous avons parlé précédemment, et pour qui le secteur laitier est un secteur vraiment stratégique. Voici ce qu'il écrit dans cette conclusion :

« Il suffit de se rendre dans une boutique d'alimentation générale d'un pays de l'UEMOA pour se rendre compte que le libre-échange, ça ne marche pas pour les paysans des pays pauvres. Les pays les plus forts bradent leurs produits



auprès des populations urbaines de ces pays. S'il y a peu de produits africains épargnés, le lait demande certainement une attention particulière. Si les pays de la CEDEAO ne devaient exercer leur droit de souveraineté alimentaire que sur un seul produit, il faudrait choisir le lait (...) Promouvoir la filière lait, c'est aider les éleveurs traditionnels à passer d'un élevage extensif qui demande de grands espaces (or, avec la croissance démographique, ces espaces ont disparu) à un élevage plus productif, plus intensif. Or cela n'est possible qu'en rendant le lait local concurrentiel par la suppression des subventions à l'exportation et par l'instauration, en Afrique de l'Ouest, de taxes à l'importation variables en fonction des prix du marché mondial. »

Et même plus, dans la perspective où les subventions à l'exportation pourraient être appelées à être éliminées à l'horizon 2013, si le cycle de Doha des négociations multilatérales de l'OMC en vient à confirmer cet accord préliminaire obtenu à la conférence de Hong Kong de décembre 2005, il est important dès maintenant de donner la possibilité à la filière laitière burkinabé de se préparer à ce nouvel environnement commercial. L'augmentation du coût des importations de produits laitiers, déjà amorcée depuis 2002, pourrait se poursuivre à moyen terme. En conséquence, le développement de la filière laitière locale apparaît comme un moyen de garantir à la population du Burkina Faso un accès durable à un approvisionnement en produits laitiers, à l'abri des fluctuations incontrôlables des prix du marché international.

## **4.2 LES MODALITÉS DE LA PROTECTION DU MARCHÉ INTÉRIEUR**

Le Burkina Faso fait partie d'une union économique et monétaire, l'UEMOA qui a pour effet de libéraliser le commerce entre les pays membres et d'appliquer des tarifs communs à l'importation en provenance des pays tiers. Cette entente commerciale est en voie d'être élargie à un plus grand nombre de pays dans le cadre de la CEDEAO. Les tarifs à l'importation des produits laitiers au Burkina Faso sont donc déterminés dans le cadre de ces ententes économiques et commerciales et plus précisément dans le régime du tarif extérieur commun (TEC). Pour le Burkina Faso, selon le Secrétariat de l'OMC, « la mise en place du TEC de l'UEMOA à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2000 a unifié, simplifié et fortement réduit le tarif douanier » du pays (H6, p. 63). En ce qui concerne plus spécifiquement les produits agricoles, les tarifs moyens à l'importation ont diminué de 44 %, ces derniers étant passés en moyenne de 31,6 % à 17,6 % (H6, p. 87).

À la suite de son adhésion à l'UEMOA, le Burkina Faso ne dispose donc plus de la marge de manœuvre et de la capacité d'agir seul en matière de fixation du niveau des tarifs à l'importation, comme le souligne d'ailleurs l'UEMOA (C7, p. 7) :

« La maîtrise des importations alimentaires, qui est stratégique pour l'équilibre nutritionnel, n'est plus du ressort des différents pays, mais est régie par l'UEMOA depuis la mise en place du Tarif Extérieur Commun (TEC). La constitution du marché unique impose donc de reconsidérer au niveau régional toute la problématique de la sécurité alimentaire. »

En conséquence, c'est à l'échelle de l'ensemble de la sous-région que la problématique de l'importation des produits laitiers doit être résolue, non seulement de l'UEMOA mais plus largement de la CEDEAO. D'ailleurs, les résultats des négociations récentes menées dans le cadre de la CEDEAO sont à l'effet de tout simplement élargir la portée du TEC actuellement en vigueur dans l'UEMOA à l'ensemble des pays membres de la CEDEAO. Rappelons que les pays membres de l'UEMOA sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte-d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo, auxquels s'ajoutent le Cap-Vert, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Nigéria, et la Sierra Leone pour former la CEDEAO.

Dans l'état actuel des tarifs appliqués, les produits laitiers importés sont classés dans deux catégories différentes. Il est à noter que les importations de poudre de lait, celles qui concurrencent le plus directement la filière laitière locale burkinabé par la reconstitution de produits laitiers, sont classées dans la catégorie 1, soit à un très faible tarif à l'importation d'à peine 5 % (cf. Tableau 4.1).

**Tableau 4.1**  
**Tarifs à l'importation appliqués par l'UEMOA dans le cadre du**  
**tarif extérieur commun**

Catégories	Produits	Classement des produits laitiers	Droits de douane
0	Biens sociaux relevant d'une liste limitative	Aucun	0 %
1	Biens de première nécessité, les matières premières de base, les biens d'équipement, les intrants spécifiques	Poudre de lait, babeurre, lactosérum, huiles de beurre et matières grasses de base	5 %
2	Intrants et produits intermédiaires	Aucun	10 %
3	Biens de consommation finale et autres produits non repris ailleurs	Autres produits laitiers dont lait UHT, lait concentré et condensé, yaourt, beurre, fromages	20 %

Sources : F2, H5 et Informations obtenues auprès du Service statistiques de la Direction générale des douanes (mars 2006), Compilation Groupe AGÉCO.

À ces droits de douane s'ajoutent d'autres droits totalisant 3,5 %, soit un taux de redevance statistique de 1 %, une contribution au programme de vérification des importations de 1 %, un prélèvement communautaire de solidarité de 1 % dans le cadre de l'UEMOA, et un prélèvement communautaire de 0,5 % dans le cadre de la CEDEAO. Finalement, une taxe à la valeur ajoutée (TVA) de 18 % s'applique à bon nombre de ces produits sauf, exception notable, toutes les catégories de lait liquide, concentré ou non, et toutes les catégories de poudre de lait <sup>13</sup>.

En conséquence, on ne peut que conclure que l'ensemble des droits et taxes appliqués à l'importation de produits laitiers sur le territoire burkinabé et dans l'ensemble de l'UEMOA,

<sup>13</sup> Informations obtenues auprès du Service statistiques de la Direction générale des douanes du Burkina Faso.

et en particulier ceux appliqués à la poudre de lait, sont loin de constituer une quelconque barrière dissuasive à l'entrée de ces produits sur le marché. Ils sont en tout état de cause bien loin de corriger l'avantage concurrentiel indu, par l'intermédiaire des subventions aux exportations, dont bénéficient les importations de poudre de lait en provenance de l'Union européenne.

À l'intérieur même de la structure tarifaire prévue du TEC, appliquer un tarif de 20 % à l'ensemble des produits laitiers, soit le tarif actuel de catégorie 3, nous semble un minimum afin de donner à la filière locale burkinabé et celle des autres pays de la sous-région quelque chance de développement en regard de la concurrence actuelle provenant des importations de poudre de lait<sup>14</sup>. Un tel niveau des tarifs de 20 %, ou même plus, pourrait se faire en toute conformité avec les règles actuelles de l'OMC, d'autant plus que le Burkina Faso et les autres pays de la sous-région disposent d'une marge de manœuvre en la matière. En effet, les tarifs consolidés déposés à l'OMC par le Burkina Faso pour les produits laitiers sont de l'ordre de 100 % auxquels s'ajoutent d'autres droits et impositions de 50 % (cf. Tableau 4.2). Et pour les autres pays de l'UEMOA et de la CEDEAO, seule la Côte d'Ivoire a notifié un niveau des tarifs pour les produits laitiers inférieur à 20 %, soit un tarif de seulement 6 %, mais auquel peuvent s'ajouter d'autres droits et impositions jusqu'à 200 %. Le seuil minimal suivant est donné par le tarif consolidé de 30 % notifié par le Sénégal.

Comme l'accord agricole du Cycle de l'Uruguay stipule que « les pays les moins avancés Membres ne seront pas tenus de contracter des engagements de réduction » (OMC, Article 15 - 2 de l'AAUR), la marge de manœuvre dont disposent la plupart des pays de l'UEMOA et de la CEDEAO pour augmenter leurs tarifs à l'importation des produits laitiers demeure intacte. En fait, seuls le Nigéria et la Côte d'Ivoire ne bénéficient pas de ce statut particulier. Mais même avec une réduction minimale des tarifs de 15 % imposée par l'accord sur l'agriculture du Cycle d'Uruguay, la protection possible à la frontière du Nigéria reste largement supérieure à 20 %. En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, la situation est plus délicate, ce pays ayant notifié un tarif ad valorem de seulement 6 % pour les produits laitiers. De fait, la structure tarifaire actuelle du TEC fait en sorte que pour certains produits laitiers, ceux de la catégorie 3, le tarif appliqué est déjà supérieur au tarif consolidé de la Côte d'Ivoire. Il serait sans doute odieux pour un des pays exportateurs, aux économies généralement développées et où la filière laitière bénéficie souvent de protections tarifaires largement supérieures, d'engager un recours devant l'OMC contre l'UEMOA ou la CEDEAO sur cette question.

Une telle situation serait pour le moins paradoxale alors que les négociations multilatérales en cours à l'OMC portent le nom de « *Programme de Doha pour le développement* » et qu'en matière de négociations sur l'agriculture il est spécifié à l'article 13 de la Déclaration ministérielle de Doha que :

« (...) Nous convenons que le traitement spécial et différencié pour les pays en développement fera partie intégrante de tous les éléments des négociations et

---

<sup>14</sup> Un tel tarif peut être mis en parallèle avec les tarifs de base à l'importation pour la poudre de lait de 1018 \$US/tonne qui ont été notifiés à l'OMC par les États-Unis ou encore avec ceux de l'Union européenne, qui sont de l'ordre de 1500 à 2800 euros/tonne selon la teneur en matière grasse de la poudre de lait.

sera incorporé dans les Listes de concessions et d'engagements et selon qu'il sera approprié dans les règles et disciplines à négocier, de manière à être effectif d'un point de vue opérationnel et à permettre aux pays en développement de tenir effectivement compte de leurs besoins de développement, y compris en matière de sécurité alimentaire et de développement rural. » (OMC, 20 novembre 2001)<sup>15</sup>

C'est bien de « sécurité alimentaire » et de « développement rural » dont nous discutons ici lorsque nous proposons une meilleure protection du marché laitier intérieur du Burkina Faso et de l'ensemble de la sous-région, dans une perspective de développement de la filière laitière locale et, éventuellement, sous-régionale.

**Tableau 4.2**  
**Tarifs consolidés et autres droits et impositions notifiés à l'OMC**  
**par les pays membres de la CEDEAO pour les produits agricoles, Cycle d'Uruguay**

Pays	Taux de base du droit Ad valorem (%)	Autres droits et impositions (%)
Burkina Faso *	100 %	50 %
Bénin *	60 %	19 %
Côte d'Ivoire	15 %	200 %
- sauf produits laitiers	6 %	200 %
Gambie *	110 %	10 %
Ghana *	99 %	aucun
- sauf certains produits laitiers **	40 %	15 %
Guinée *	40 %	23 %
Guinée-Bissau *	40 %	25 %
Mali *	60 %	50 %
Niger *	50 %	50 %
Nigéria	150 %	80 %
Sénégal *	30 %	150 %
Sierra Leone *	40 %	20 %
Togo *	80 %	3 %

\* Ces pays sont considérés par l'ONU et l'OMC en tant que « pays les moins avancés (PMA) ». Ils bénéficient ainsi de règles particulières dans le cadre de l'application des résultats du Cycle de l'Uruguay.

\*\* Lait et crème concentré et non concentré (0401.20, 0402.10).

Sources : OMC, Listes tarifaires du cycle d'Uruguay concernant les marchandises, [http://www.wto.org/french/tratop\\_f/schedules\\_f/goods\\_schedules\\_f.htm](http://www.wto.org/french/tratop_f/schedules_f/goods_schedules_f.htm), Compilation Groupe AGÉCO.

Quant à savoir finalement si une telle hypothèse, celle d'augmenter les tarifs à l'importation des produits laitiers à au moins 20 %, voire plus, est politiquement envisageable, cela dépend bien entendu de la volonté politique et du leadership en la matière qui pourraient se manifester au Burkina Faso et dans les pays de l'UEMOA et de la CEDEAO. En tout état de cause, une telle position n'est pas incompatible avec la Politique Agricole de l'Union (PAU) qui a comme objectifs de :

<sup>15</sup> [http://www.wto.org/french/thewto\\_f/minist\\_f/min01\\_f/mindecl\\_f.htm](http://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/min01_f/mindecl_f.htm).

« contribuer, de manière durable, à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social des États membres et à la réduction de la pauvreté, en permettant :

- a) de réaliser la sécurité alimentaire, en réduisant la dépendance alimentaire de l'Union et en améliorant le fonctionnement des marchés des produits agricoles ;
- b) d'améliorer les conditions de vie des producteurs agricoles, en développant l'économie rurale et en revalorisant leur revenu et leur statut social ». (C6, Article 3)

D'ailleurs, le Secrétariat de l'OMC mentionne dans son *Examen des politiques commerciales du Burkina Faso* du 24 mai 2004 que dans le cadre de la mise en place de la Politique agricole commune de l'UEMOA, « la possibilité d'une révision du TEC à la hausse semble être en considération » pour les produits agricoles (H6, p. 87). En effet, l'UEMOA mentionne dans le document d'*Appui à la mise en œuvre de la Politique agricole de l'Union* l'importance de

« la maîtrise des importations alimentaires par l'adaptation du TEC pour assurer un juste équilibre entre les intérêts des producteurs et des consommateurs. La mise en place du TEC en janvier 2000 a favorisé en général le consommateur final, en n'imposant que des droits modestes sur la plupart des biens de consommation finaux (10 à 20 %). Il n'est pas certain, par contre, qu'il encourage la production locale, surtout dans le cas des produits qui profitaient jusqu'à présent d'une protection relativement élevée (riz, sucre, lait, huile, viande). » (C7, p. 19)

Ajoutons que si les auteurs de ce document de l'UEMOA jugent les droits de 10 à 20 % de « modestes », que faut-il en conclure sur les droits à l'importation de seulement 5 % chargés pour les importations de poudre de lait dans le cadre de ce même TEC.

Bref, une augmentation des tarifs à l'importation des produits laitiers pour les faire passer au minimum à 20 %, voire plus, semble donc politiquement envisageable dans le cadre de l'UEMOA. Et même plus, selon le Commissaire aux politiques fiscales, douanières et commerciales de l'UEMOA, une telle surtaxe pourrait être réinvestie dans le développement de la filière laitière. Et le Commissaire ajoute que cela est faisable techniquement et juridiquement et même souhaitable économiquement (M. El Hadj Sako <sup>16</sup>). Bien entendu, pour avoir une quelconque efficacité en matière de contrôle des importations de produits laitiers au Burkina Faso, il faudrait que le TEC de l'UEMOA ainsi modifié soit aussi appliqué à l'ensemble de la CEDEAO. Rappelons que le contrôle effectif des importations aux frontières du Burkina Faso n'est pas chose aisée et que le Ghana, membre de la CEDEAO et non de l'UEMOA, est devenu un port d'entrée très important de produits laitiers, dont une part notable est vraisemblablement réexportée vers les autres pays de la sous-région, sans que cela n'apparaisse dans les statistiques officielles des pays concernés.

---

<sup>16</sup> Rencontre du 10 mars 2006 à ses bureaux.

Il va de soi que pour être efficace, un renchérissement des importations au moyen d'un niveau de tarification accru doit être accompagné d'un système de contrôle rigoureux des importations de façon à bloquer les importations non déclarées de produits laitiers. C'est un des dossiers auxquels s'intéressent l'UEMOA puisque un Plan de lutte contre la fraude et la contrefaçon a été élaboré et proposé pour adoption aux pays membres.

### **4.3 L'IMPACT POSSIBLE D'UN ÉVENTUEL RENCHÉRISSEMENT DES IMPORTATIONS**

Il est difficile de prévoir avec certitude quel sera le résultat sur le marché burkinabé du relèvement des tarifs à l'importation des divers produits laitiers. Tout d'abord, si le niveau des tarifs à l'importation était limité à 20 %, cela ne changerait rien pour la plupart des produits laitiers et notamment les produits de lait concentré et condensé qui sont déjà frappés d'un tel niveau de tarification. Ce sont les importations de poudre de lait qui seraient donc prioritairement affectées.

Il pourrait donc s'ensuivre une certaine hausse des prix à la consommation pour la poudre de lait et les produits transformés qui l'utilisent comme matière première. Mais le relèvement du niveau du tarif à l'importation ne serait pas nécessairement transféré en totalité au consommateur par l'intermédiaire d'une hausse des prix de détail. Il se pourrait que l'effet du tarif sur le prix à l'entrée du produit importé soit absorbé en partie ou en totalité par l'un ou l'autre des agents impliqués dans la chaîne de commercialisation.

Quoi qu'il en soit, l'intérêt économique à utiliser du lait local plutôt que de la poudre de lait s'en trouverait augmenté. Il pourrait donc y avoir un accroissement de la demande pour le lait local, en provenance entre autres des unités de transformation qui utilisent actuellement de la poudre de lait. Une demande croissante pour le lait local pourrait conduire, à terme, à une augmentation éventuelle du prix payé. Il ne serait pas nécessaire que cette augmentation du prix payé à la production soit équivalente à la totalité de la hausse du coût de l'importation de poudre de lait pour déjà représenter un incitatif économique supplémentaire pour les producteurs laitiers à faire les investissements requis pour augmenter la production de lait.

En fait, il ne s'agit pas de tenter ici de déterminer lequel des maillons de la filière laitière pourrait être favorisé ou défavorisé par une augmentation du coût des importations de poudre de lait. Il suffit plutôt de simplement constater qu'il y aurait sans doute un impact positif du point de vue de la compétitivité relative de la filière de lait local. En conséquence, une telle situation ne pourrait que créer un environnement économique plus favorable au développement de la production laitière locale. Une augmentation des tarifs à l'importation pour l'ensemble des produits laitiers pour les faire passer à plus de 20 % ne ferait qu'accentuer les impacts attendus.

Bien que dans tous les pays du monde les producteurs répondent à une amélioration de l'environnement économique dans lequel évolue leur secteur de production, quelle qu'en soit l'origine, nous ne pensons pas que l'augmentation des tarifs à l'importation suffira à elle seule à induire une augmentation significative de la production. Il y a plusieurs autres

actions à entreprendre ou à continuer et ce à tous les maillons de la filière laitière. Le Plan d'actions pour le développement de la filière lait au Burkina Faso de même que les plans stratégiques de développement des filières laitières de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso en proposent déjà plusieurs. Il ne s'agit pas pour nous de reprendre l'ensemble de la réflexion et des propositions contenues dans ces divers documents mais plutôt de présenter quelques éléments qui nous apparaissent prioritaires à la suite de l'analyse que nous avons menée de la filière laitière burkinabé. C'est ce qui est fait à la prochaine section.

## 5. LES AUTRES CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE LOCALE

---

En nous appuyant sur les constats et observations que nous avons faits tout au long de l'élaboration de ce rapport et lors de notre mission sur le terrain, la présente section a pour objet de proposer une liste, sans doute non exhaustive, des actions que nous jugeons prioritaires de mettre en œuvre afin de stimuler le développement de la filière laitière burkinabé et, essentiellement, de la production de lait locale et de son utilisation en tant que matière première dans la fabrication des produits laitiers offerts au consommateur du Burkina Faso.

### 5.1 LE MAILLON DE LA PRODUCTION

#### 5.1.1 LA SAISONNALITÉ DE LA PRODUCTION

Le problème de la saisonnalité de la production a été souligné dans pratiquement toutes les rencontres que nous avons faites. On nous a mentionné qu'en saison des pluies beaucoup de producteurs n'arrivent pas à écouler toute leur production, les unités de transformation ne pouvant accepter plus de lait qu'elles peuvent en vendre. Les producteurs cherchent alors à se faire distributeurs de lait partout où ils le peuvent, ce qui n'accroît évidemment pas la demande pour les produits des unités de transformation. En saison sèche, par contre, les producteurs n'ont pas assez de lait. La rareté entraînant la hausse du prix, plusieurs continueront à chercher à vendre directement leur produit à un prix plus élevé que les unités de transformation peuvent offrir, ce qui ne facilite ni l'approvisionnement, ni la compétitivité des unités. Or, des transformateurs qui ne peuvent compter sur un approvisionnement régulier de matière première peuvent difficilement fidéliser leur client et développer une habitude de consommation des produits laitiers locaux. Leur seule alternative est de perdre leurs clients ou de les approvisionner avec une autre source de matière première, éventuellement le lait reconstitué.

Cette saisonnalité de la production apparaît donc comme un obstacle important au développement de la filière laitière locale autant du point de vue des éleveurs que des transformateurs.

Ce problème a été reconnu par les projets en cours d'intensification de la production dont le Programme d'Appui aux Filières (PAF). Le paquet technologique proposé - stabulation, production, récolte et entreposage des fourrages, insémination artificielle qui permet d'étaler le calendrier de vêlage des vaches - représente un tout cohérent. Par exemple, le recours à l'insémination artificielle pour améliorer le potentiel de production du troupeau ne prend tout son sens que si le système de production et d'alimentation permet de valoriser ce nouveau potentiel. Bref, le paquet technologique proposé va dans la direction



d'atténuer le problème de la saisonnalité de la production. Il s'agit certes de poursuivre et même d'accentuer les efforts en ce sens.

### **5.1.2 L'INSÉCURITÉ FONCIÈRE**

Mais le paquet technologique ne peut contrer à lui seul le problème de l'insécurité foncière. Un grand nombre des interlocuteurs que nous avons rencontrés ont souligné que très peu d'éleveurs détiennent un titre de propriété formel du site sur lequel leur exploitation est installée. Ceci veut dire qu'ils sont exposés, du jour au lendemain, à perdre une partie ou la totalité des espaces pâturables ou propices à la production de fourrages qu'ils utilisent parce que les agriculteurs tendent à mettre ces espaces en culture. Ils peuvent même être délocalisés complètement par le biais de l'extension des espaces urbanisés.

Il est évident qu'une telle incertitude quant à la pérennité du droit d'occuper un site d'exploitation constitue un frein majeur à la réalisation des investissements requis par l'adoption du paquet technologique proposé. Qui, en effet, pourrait être intéressé à réaliser les investissements requis pour garder des vaches en stabulation, construire des facilités d'entreposage adéquates des fourrages secs ou sous forme d'ensilage, à forer des puits pour assurer un approvisionnement constant en eau, s'il est exposé à être délocalisé en n'importe quel temps. Or, ce type d'investissement est nécessaire si l'on veut intégrer les autres éléments du paquet technologique, amélioration génétique par l'insémination artificielle, meilleur contrôle des maladies, production et récolte de fourrages.

Certains de nos interlocuteurs nous ont dit que ce problème est pratiquement réglé, qu'il existe déjà une loi dite de la réforme agraire et foncière laquelle prévoit à l'article 184, que « toute personne physique ou morale désirant occuper et exploiter des terres rurales non aménagées dans un but commercial ou industriel doit en faire la demande à l'autorité compétente sous couvert du service chargé des domaines ». La demande doit être accompagnée de plusieurs pièces, ce qui nous donne à penser que cette démarche n'est pas à la portée d'un grand nombre des éleveurs actuels.

De plus, il ne nous apparaît pas évident que cet article 184 procure un droit réel de propriété. Il ne procure probablement qu'un droit d'usage ou de jouissance ce qui n'exclut pas le risque d'être délocalisé.

C'est probablement parce que ce problème d'insécurité foncière n'est pas vraiment réglé que le thème a été retenu pour la dernière Journée du paysan, journée qui constitue l'occasion d'une rencontre formelle entre le Président du Burkina Faso et les organisations de paysans. C'est sans doute aussi pour cette raison qu'une loi d'orientation à cet égard est en cours d'élaboration. Nous pensons qu'il s'agit là d'un problème important qui mérite que tous les efforts soient faits pour accélérer l'élaboration, l'adoption et la mise en force de cette loi d'orientation.

Finalement, ce n'est que lorsque un certain nombre d'éleveurs seront ainsi sécurisés sur leur installation foncière, et qu'ils pourront « moderniser » leur exploitation laitière, qu'une part conséquente de la production laitière pourra être désaisonnalisée, c'est-à-dire que la production en période sèche augmentera. Il s'agit là d'une condition requise pour permettre aux unités de transformation de fonctionner en toute saison avec des volumes suffisants pour atteindre le seuil de rentabilité. Ce n'est que si le marché est approvisionné à l'année longue en quantité suffisante qu'une habitude de consommation des produits laitiers locaux pourra être créée.

## **5.2 LE MAILLON DE LA TRANSFORMATION**

Les rencontres que nous avons eues avec quelques opérateurs d'unités de transformation ont permis de constater qu'elles sont nombreuses par rapport au volume de lait global à traiter, surtout en saison sèche, d'où leur petite taille et un volume de produits transformés limité. Il s'ensuit qu'elles doivent répartir sur un petit nombre d'unités de produits les coûts d'entretien et de modernisation des équipements avec lesquels elles travaillent (équipement de pasteurisation, refroidissement et ensachage des produits). Ceci ne semble pas, pour l'instant, les avoir empêchés d'améliorer la qualité de leurs produits, comme nous l'avons déjà vu, mais c'est certes un handicap à leur compétitivité. Une autre difficulté que crée la faible taille des unités est que leur pouvoir de négociation des prix de leurs intrants est très faible ou inexistant. Cela est certainement le cas en ce qui concerne les contenants. Plusieurs nous ont dit que ces produits sont extrêmement chers et que la régularité de l'approvisionnement n'est pas toujours adéquate. Un de nos interlocuteurs nous a signalé que de tels produits sont disponibles au Ghana à bien plus bas coût, mais il faudrait probablement que les unités de transformation soient de plus grande taille pour qu'il soit intéressant de se prévaloir de cette alternative, à moins de procéder à des achats de groupe.

De plus, bon nombre des unités de transformation laitière ne prennent pas tout le lait des producteurs disposés à leur en livrer. Souvent, la transformation du lait en produits laitiers s'effectue le jour et seule la traite du matin est acceptée, ou encore, il est impossible pour les producteurs de trouver une unité de transformation prête à prendre la production du dimanche, jour de congé hebdomadaire. De telles pratiques obligent les producteurs à faire affaire avec plus d'une unité de transformation et en incitent plusieurs à transformer eux-mêmes leur lait. Cela contribue à l'atomisation du secteur de la transformation et au fractionnement de l'offre qui en résulte en très petits volumes de produits finis.

Il est clair qu'un mouvement de consolidation de ces unités de transformation laitière devra se produire un jour, afin de permettre des économies de taille et une meilleure organisation du travail qui pourrait rendre possible la transformation de jour comme de nuit, si nécessaire, et ce sept jours par semaine. Mais plusieurs des opérateurs que nous avons rencontrés ne semblent pas prêts à cela. Pour l'instant, les premiers pas en ce sens viendront probablement par le biais de la disparition des unités incapables de se conformer à la nouvelle réglementation sur la qualité (Arrêté du MRA 2006-03).

En ce qui concerne le problème de la saisonnalité de la production, un problème qui crée certainement un handicap très sérieux à ces unités, les mesures possibles au niveau de la production aideront certainement à alléger le problème. Toutefois la possibilité que l'une ou l'autre de ces unités en vienne à produire des produits dont la consommation peut être différée, tel que le fromage, la poudre de lait ou le lait UHT, devrait être considérée. Il sera toutefois nécessaire auparavant que le secteur de la production démontre qu'il peut approvisionner une telle unité de transformation sur une base régulière et en quantité suffisante pour rentabiliser les opérations de transformation et de distribution du produit.

À ce sujet, bien que l'unité de Koubri fabrique du yaourt à partir de lait reconstitué, il ne serait pas exclu, selon la responsable de cette laiterie, que du lait local soit plutôt utilisé. Pour ce faire, certaines expérimentations devraient être faites afin de maîtriser le processus de transformation à partir de lait cru et de vérifier l'appréciation des consommateurs pour le yaourt ainsi fabriqué. Mais deux autres conditions doivent être assurées au préalable : la possibilité d'avoir un approvisionnement garanti d'un volume de 1000 litres de lait par jour tout au long de l'année et que ce lait soit d'une qualité efficacement contrôlée. Il s'agit là d'un défi posé au secteur de production dans l'état actuel de son développement.

Finalement, il faut insister sur le fait que les unités Faso Kossam et Cissin sont aux prises avec un problème que l'État pourrait régler rapidement. Nous n'avons pas visité l'unité Cissin qui est fermée. Nous avons cependant pu consulter un document dans lequel le coût de remise en état de marche de cette installation a été évalué. Nous avons visité l'unité Faso Kossam et avons pu observer que la chambre froide ne fonctionne plus, l'ensacheuse de yaourt est brisée ainsi que la machine servant à fabriquer le beurre. Il s'agit de deux unités qui sont propriété de l'État, mais sont en processus (Faso Kossam) ou en projet d'être transférées à des groupes privés. Il est clair pour nous que ce transfert doit être fait dans de meilleures conditions que ce qui est en cours dans le cas de Faso Kossam. Le statut privé de l'entreprise doit être formellement confirmé et l'État devrait remettre aux repreneurs éventuels, afin qu'ils aient quelque chance de succès, des installations de transformation opérationnelles et non pas dans un état de délabrement inquiétant. Des formules de propriété collective par des groupes d'éleveurs, représentatifs autant que faire se peut des élevages laitiers environnants, devraient être envisagées afin que ces derniers soient, au premier chef, intéressés au succès de leur propre entreprise et donc disposés à y livrer la totalité de leur production tout au long de l'année.

De plus, les unités de transformation du lait local ont généralement tendance à payer le lait à la production à un prix uniforme tout au long de l'année. Une telle pratique ne correspond pas à la réalité économique causée par la forte saisonnalité du secteur de production. En conséquence, et en accord avec les éleveurs, une différenciation du prix du lait à la production selon les saisons pourrait contribuer à rendre plus intéressante financièrement la production de lait en saison sèche, représentant alors un incitatif supplémentaire à réaliser les investissements requis pour ce faire.

### **5.3 LE MAILLON DE LA DISTRIBUTION**

Nous avons déjà souligné un constat fait à l'occasion de nos rencontres avec les distributeurs de produits laitiers à savoir que ces derniers ne savent pas si les produits qu'ils vendent proviennent de la production locale de lait ou de lait reconstitué à partir de poudre importée. L'exemple le plus frappant de ceci nous a été donné chez l'un d'eux qui en réponse à la question de savoir quel produit représente son meilleur vendeur, a spontanément dit « c'est le yaourt local ». En questionnant davantage, nous avons constaté qu'il s'agissait du yaourt fabriqué par les moniales de Koubri. Il ne savait pas que ces dernières fabriquent le yaourt (à 100 %) à partir de lait reconstitué venant de la poudre. Il est bien évident que si les distributeurs de produits ne savent pas qu'ils vendent des produits qui proviennent de l'importation, les consommateurs le savent encore moins.

Nous pensons qu'il faudra, au moyen d'un système bien pensé d'étiquetage des produits, informer les consommateurs sur l'origine réelle des produits laitiers qu'ils consomment, origine locale ou importation de la matière première.

Il est improbable que le seul étiquetage des produits permettra d'augmenter rapidement la consommation. En fait, plusieurs intervenants ont souligné le problème de la publicité faite pour les produits laitiers importés et de l'absence de promotion faite pour le produit local. Les marques importées sont connues des consommateurs alors qu'en général, les marques locales ne le sont pas. Il faut dire que la faible taille des unités de transformation a pour conséquence que les volumes mis en marché par chacune sont restreints. L'offre de produits locaux sur le marché est ainsi très morcelée, ce qui rend difficile la reconnaissance par le consommateur d'une image de marque de produits locaux. Nous l'avons déjà mentionné, le regroupement d'unités de transformation devrait être envisagé pour rentabiliser et améliorer la fonction de transformation, mais aussi pour permettre d'atteindre une taille permettant de soutenir une marque de commerce sur le marché au détail et, éventuellement, un effort publicitaire.

De plus, comme on nous l'a répété à plusieurs reprises, le produit local a un problème d'image qu'il faudra corriger. Pour y parvenir il faut absolument travailler résolument à améliorer la qualité. On nous a dit que plusieurs distributeurs, pour économiser sur les coûts d'énergie, débranchent les réfrigérateurs la nuit. Or, des produits laitiers frais ne se conservent évidemment pas dans de telles conditions. Il faudra donc augmenter les inspections dans les établissements de distribution des produits de façon à éliminer cette pratique.

Soulignons à cet égard que faire connaître publiquement les noms des établissements fautifs, aussi bien de transformation que de distribution, est un moyen efficace de dissuasion qui a déjà cours dans plusieurs pays. Par ailleurs, il est important de souligner que la divulgation d'informations non nominatives sur le non respect de la qualité peut avoir un effet dévastateur sur l'ensemble d'une filière en brisant la confiance des consommateurs envers les produits qu'ils achètent. Par contre, la divulgation nominative des seules entreprises fautives peut avoir un effet tout à fait inverse, augmentant la confiance des consommateurs envers les produits des entreprises concurrentes qui elles respectent les normes.

## 6. IMPACT DE CES DÉVELOPPEMENTS EN REGARD DU PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ.

---

Nous avons souligné, dans l'introduction de ce rapport que le Burkina Faso est un des pays les plus pauvres du monde et qu'en réponse à cet état de fait le gouvernement s'est doté, en l'an 2000, d'un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (D1). En lisant le document qui décrit ce cadre, on constate que le gouvernement a voulu par là traduire sa « ferme volonté de s'attaquer » à ce problème et « mettre à la disposition de l'ensemble des acteurs du développement un outil de cohérence des politiques et de coordination de l'aide publique au développement ». Compte tenu de cet énoncé, il apparaît évident que si les propositions formulées dans le présent rapport allaient à l'encontre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, leurs chances d'être bien accueillies au gouvernement seraient minces. Il importe donc d'examiner attentivement cette question.

La première proposition formulée dans notre rapport suggère de relever le niveau du tarif à l'importation des produits laitiers et notamment de la poudre de lait. Ce relèvement devrait entraîner une certaine hausse des prix à la consommation et affecter négativement le consommateur, plus particulièrement le consommateur à faible revenu. À première vue, notre proposition ne va pas dans le bon sens.

Mais il y a beaucoup de nuances à apporter. La première est que le relèvement du niveau du tarif à l'importation ne serait pas nécessairement transféré en totalité au consommateur par l'intermédiaire d'une hausse des prix de détail. Il se pourrait que l'effet du tarif sur le prix à l'entrée du produit importé soit absorbé en partie ou en totalité par l'un ou l'autre des agents impliqués dans la chaîne de commercialisation. Supposons toutefois que cela ne se produise pas et donc que la totalité du relèvement du tarif de 5 % à 20 %, ou plus, se traduise par une hausse équivalente du prix de détail des produits laitiers. Il faut se demander si un tel développement risque d'affecter une proportion importante des pauvres du pays et si cet effet négatif peut être contrebalancé par des retombées positives.

Mentionnons d'abord que le document de stratégie de lutte contre la pauvreté, dans son introduction, souligne que même si l'incidence de la pauvreté urbaine semble avoir augmenté entre 1994 et 2003, la pauvreté demeure un phénomène rural, la contribution du milieu rural à la pauvreté totale se situant à 92,2 % (D1, p. 17). Or les ruraux de ce pays sont certainement beaucoup moins touchés par une hausse des prix de détail des produits laitiers que les urbains, étant donné qu'une partie importante de leur consommation est de l'autoconsommation. Un très grand nombre de ruraux possède des troupeaux, les urbains n'en possèdent pas. Nous avons rapporté à la section 3.1 du présent rapport que l'autoconsommation de produits laitiers au Burkina Faso pourrait être de l'ordre de 75 % de la production (selon l'estimé mitoyen). Nous avons aussi rapporté que la consommation totale de lait serait deux fois moindre en milieu rural. Ces chiffres donnent à penser que les ruraux achètent très peu de lait et de produits laitiers et donc qu'un relèvement de leurs prix ne les affecte pas de façon importante. Le document de stratégie de lutte à la

pauvreté rapporte également des chiffres sur les dépenses des ménages pauvres. On y indique que l'autoconsommation constitue un poste dominant de ces dépenses et que plus de la moitié des dépenses alimentaires des pauvres sont consacrées principalement aux céréales, le mil et le sorgho (D1, p. 15).

Voyons maintenant si l'effet négatif, que nous pensons relativement peu important sur le consommateur de la proposition de relever le niveau du tarif à l'importation, est contrebalancé par des effets positifs. Rappelons d'abord que le tarif à l'importation, en relevant le niveau du prix à l'entrée des produits importés, devrait relever de façon équivalente le niveau du prix du lait à la ferme. Ceci devrait avoir un double effet soit de stimuler la production et la commercialisation du lait et améliorer le revenu des ruraux. Or ce sont là les deux premiers objectifs spécifiques de la stratégie, comme l'indique le document :

- « - Accroître les productions agro-sylvo-pastorales, fauniques et forestières au cours des années à venir;
- Contribuer à la croissance des revenus des exploitations agricoles et des éleveurs de manière à améliorer leur niveau de vie et réduire l'incidence de la pauvreté en milieu rural. » (D1, p. 53)

De plus, le premier élément de stratégie de mise en œuvre du plan concernant l'élevage porte sur « la création d'une véritable filière laitière afin de réduire les importations tout en contribuant à la création d'emplois et à l'amélioration de la valeur ajoutée du secteur » (D1, p. 77).

Soulignons que ces objectifs n'ont pas été choisis par hasard. Le document rapporte des données sur l'incidence de la pauvreté selon le statut du chef de ménage qui indique, sans surprise, que c'est dans l'agriculture<sup>17</sup> que l'incidence de la pauvreté est la plus élevée à environ 50 %. Elle y est plus élevée que chez les chômeurs (28 %) et les inactifs (35 %) (D1, p. 21).

Le document rapporte aussi que selon des études menées au Burkina Faso, les ménages ruraux dépensent 45 % de leur augmentation de revenus sur des produits agricoles non exportables et 22 % sur des produits locaux non agricoles, ce qui conduit les auteurs à écrire que les « effets multiplicateurs d'un accroissement des revenus agricoles ont un effet direct et rapide sur la réduction de la pauvreté ».

Les auteurs expliquent leur vue à cet égard dans une section intitulée « L'agriculture pourvoyeuse d'emplois et de revenus ». Nous citons ci-dessous les passages les plus significatifs :

- « Le secteur agricole est, de ce fait, le premier secteur pourvoyeur d'emplois au Burkina Faso et l'élargissement des opportunités pour les pauvres passe d'abord par la création des conditions nécessaires à une croissance accélérée dans ce secteur qui produira trois effets croisés bénéfiques pour la réduction de la pauvreté :

---

<sup>17</sup> On ne distingue pas dans ce rapport agriculture et élevage.

un effet structurel, lié au rôle majeur que joue le secteur agricole dans la performance de l'économie nationale. Cet effet est la combinaison de plusieurs éléments dont le plus important est le gain net de ressources publiques dû aux recettes d'exportation (cultures de rente) et aux économies réalisées sur la baisse des importations de produits alimentaires qu'aurait entraînées un déficit de la production. Ce surplus de ressources publiques permettra de financer l'accès aux services sociaux et d'autres transferts aux pauvres et à observer un investissement soutenu dans le secteur agricole lui-même;

un effet plus direct, résultant de l'amélioration immédiate du niveau de revenu moyen des producteurs ruraux du fait de l'effet multiplicateur des revenus agricoles;

un effet indirect, lié à l'existence d'externalités positives, se traduisant par le développement d'activités non agricoles dans le sillage de l'agriculture, avec comme conséquences l'émergence de nombreux emplois non agricoles.

Ce triple effet d'efficience économique (surplus économique), d'équité (amélioration des conditions matérielles d'existence des couches sociales les plus pauvres) et d'externalités positives (émergence d'activités et d'emplois non agricoles) fait du développement accéléré des activités agricoles l'un des moyens les plus efficaces de réduction de la pauvreté. » (D1, p. 90)

En conclusion de cette partie, il faut souligner qu'il ne nous semble pas possible d'établir une mesure des retombées positives et négatives de notre proposition de relever le niveau du tarif à l'importation des produits laitiers. Compte tenu du fait que les retombées positives prendront place surtout en milieu rural, où se trouve 92 % de la pauvreté, nous pensons que les retombées positives l'emportent très largement. Or, la théorie économique enseigne que pour qu'un changement induit par une politique gouvernementale soit désirable il n'est pas nécessaire qu'il n'y ait pas d'effet négatif. Il suffit que les effets positifs l'emportent de façon à ce qu'il soit possible de compenser les perdants. Nous ne proposerons pas une telle compensation pour l'immédiat bien qu'à moyen et long terme l'accroissement de la richesse collective puisse permettre la mise en place de programmes sociaux privilégiant les pauvres.

Ajoutons enfin que l'objectif de notre proposition de taxer les importations pour stimuler le développement de la filière laitière apparaît donc en parfaite harmonie avec les objectifs de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Il en va de même de nos propositions portant sur les autres conditions de développement de la filière.



## **7. CONCLUSION**

---

### **7.1 SOMMAIRE**

L'objectif du mandat confié aux auteurs du présent document était d'analyser la problématique de l'importation et de l'utilisation de la poudre de lait dans la fabrication des produits laitiers (lait reconstitué, yaourt, etc.) et d'évaluer leurs effets sur le développement de la filière, sans négliger les impacts sur les populations les plus pauvres des propositions qu'ils pourraient formuler à cet égard. On s'attendait à ce que cette analyse apporte une réponse à la question de savoir à quelles conditions les produits locaux peuvent être concurrentiels avec les produits laitiers reconstitués à partir de poudre importée et propose des actions à mettre en œuvre par les organisations professionnelles et l'administration pour permettre cette compétition. Ces propositions pourraient être considérées comme un complément au Plan d'actions pour le développement de la filière lait au Burkina Faso.

La première démarche pour réaliser l'objectif du mandat a été de procéder à une revue extensive de la littérature en matière de description et d'analyse de la filière, cherchant à repérer plus spécifiquement les aspects qui touchent la problématique de l'importation de produits laitiers. La revue a permis de constater que les auteurs des documents revus, en général, déplorent la compétition qui est ainsi faite à la production domestique et estiment, bien qu'ils n'en fassent pas une analyse systématique, qu'il s'agit là d'un problème important. Un des documents va toutefois plus loin. Son auteur conclut qu'il s'agit là de la plus importante contrainte au développement de la filière et propose de protéger le marché local contre ces importations.

Cette revue étant faite, les consultants ont procédé à une analyse des données secondaires disponibles et des données primaires qu'ils ont recueillies au cours de leur séjour sur le terrain, du 1<sup>er</sup> au 11 mars 2006, pour évaluer l'état de la concurrence faite à la production laitière domestique par les produits importés.

Ils ont d'abord constaté qu'il y a une grande variabilité, selon les sources, des estimations disponibles sur la production totale de lait, la partie qui est autoconsommée et celle qui est commercialisée, sur la consommation globale et per capita de produits laitiers et sur la part des importations dans cette consommation. Cette variabilité pose un sérieux questionnement sur la fiabilité de ces données, rend impossible l'exercice de validation de ces estimations ainsi que la réalisation d'analyses plus sophistiquées.

Fort heureusement, les séries statistiques sur les importations de produits laitiers sont plus concordantes d'une source à l'autre, ce qui s'explique par le fait qu'elles proviennent toutes d'une même source, le service statistique de la Direction Générale des Douanes. Compte tenu du mandat de l'étude et du fait que la littérature revue suggère que les importations totales de produits laitiers au Burkina Faso auraient diminué de façon



importante entre le début et le milieu de la présente décennie, cette évolution a été l'objet d'une analyse extensive et sur une plus longue période, soit depuis 1991.

Cette analyse a révélé une grande variabilité d'une année à l'autre des importations. Nous avons tenté de déterminer si ces variations provenaient de changements réels dans les disponibilités de produits importés ou de changements dans les déclarations officielles d'importations. On sait en effet qu'il existe des importations non officielles ou non déclarées pouvant provenir des autres pays de la zone et dont personne n'a idée de l'importance. D'où l'idée d'élargir l'examen de l'évolution des importations aux pays limitrophes et même à l'ensemble des pays de l'UEMOA et de la CEDEAO, les frontières entre ces pays n'étant pas assez étanches pour permettre de suivre et comptabiliser le commerce intra-régional. Cet examen a révélé une bien moins grande variabilité d'une année à l'autre des importations et même une tendance à la hausse, et non pas à la baisse, des importations totales de produits laitiers et de poudre de lait en particulier. Cette observation conduit à penser que cette analyse de l'ensemble des pays donne une meilleure idée de ce qui se passe dans chaque pays que l'analyse des données d'un pays en particulier. Elle appuie, en tous cas, l'opinion de plusieurs personnes rencontrées, à savoir que les importations déclarées de produits laitiers dans le pays sous-estiment la réalité. Il est donc très incertain que les importations de produits laitiers au Burkina Faso aient pu être en baisse comme le suggère la littérature revue.

L'analyse s'est ensuite tournée vers un examen de la concurrence livrée à la production domestique du Burkina Faso par les importations de produits laitiers et notamment de poudre de lait. Les comparaisons de prix effectuées ont montré que les unités de transformation laitière qui fabriquent du yaourt, de loin le plus important produit qu'elles fabriquent, bénéficient d'un avantage de prix très important, de l'ordre de 30 % à Ouagadougou, si elles le fabriquent à partir de lait reconstitué plutôt qu'à partir de lait local. À Bobo-Dioulasso, l'avantage du produit importé est moindre mais existe toujours. Quant au consommateur, il bénéficie d'un avantage qui peut atteindre 25 % s'il choisit de consommer du lait qu'il reconstitue lui-même, à partir de poudre importée, que s'il achète du lait liquide d'origine locale.

En ce qui concerne la qualité des produits dont on a comparé les prix, nous avons constaté que la perception qu'ont un bon nombre de détaillants de produits laitiers, et sans doute de consommateurs, est que les produits importés sont de meilleure qualité. Il y a donc un problème d'image du produit local. Ce problème d'image est vraisemblablement plus important que le problème de la qualité elle-même du produit. Des résultats de tests de qualité faits par le Laboratoire national de santé publique (LNSP) montrent que beaucoup de progrès ont été réalisés en ce qui concerne le lait livré par les producteurs aux unités de transformation.

Les progrès réalisés ne signifient pas toutefois qu'il n'y a plus de place à l'amélioration. Le respect de la chaîne de froid notamment ne semble pas toujours observé à la lettre. Certains détaillants auraient tendance à débrancher les réfrigérateurs la nuit pour économiser l'énergie. Cela pose certainement un problème de qualité et pas seulement pour le produit local, mais aussi pour le produit fabriqué à partir de lait reconstitué.

Dans la section suivante, nous avons cherché à établir une mesure des subventions à l'exportation qui sont pointées du doigt par la plupart des acteurs de la filière comme grands responsables de la non compétitivité de la filière laitière locale. Nous avons adopté la définition restrictive du terme subvention à l'exportation, telle que retenue dans l'accord agricole du cycle de l'Uruguay de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), soit les versements monétaires et les systèmes de prélèvements qui permettent de disposer sur le marché international de produits agricoles à un prix moindre que le prix payé sur le marché intérieur du pays exportateur. La définition est restrictive en ce sens qu'elle exclut toute autre forme de soutien à la production dans le pays exportateur. C'est cette information qui est requise par l'OMC quand elle demande aux pays de notifier leurs engagements en matière de subventions à l'exportation; l'information est donc disponible.

En ce qui concerne le Burkina Faso, ce sont les subventions aux exportations de l'Union Européenne qui comptent le plus. Ce sont donc celles-là que nous avons relevées. Ainsi, les exportations de poudre de lait entier, le plus important produit importé, étaient subventionnées à raison d'un minimum de 470 francs CFA par kilogramme en 2002-2003, ce qui équivaut à 30 % de la valeur du kilogramme de poudre importé en sacs de 25 kilos. En 2006, le niveau de la subvention a baissé à environ 20 % de la valeur du produit en raison de l'augmentation du prix de la poudre de lait sur le marché international, ce qui est l'ordre de grandeur de la différence observée de prix entre les produits importés et le produit local.

Faut-il alors protéger le marché burkinabé contre ces importations subventionnées ? C'est la question examinée par la suite. Deux justifications principales ont été identifiées pour le faire. La première est qu'il n'y a vraiment pas de raison pouvant justifier que les producteurs de lait du Burkina Faso doivent se retrouver en compétition avec le Trésor public de l'Union Européenne. L'autre raison est qu'historiquement pratiquement tous les pays du monde ont choisi de soutenir le développement de leur agriculture par une variété de moyens, dont la protection du marché. Le développement de l'agriculture et de certains secteurs stratégiques en particulier est vu comme une condition nécessaire au développement général. Cette argumentation est en parfaite harmonie avec la politique agricole de l'UEMOA, comme l'indiquent des passages cités d'un texte d'appui à la mise en œuvre de la politique agricole de l'Union, texte préparé avec le soutien de la FAO.

Quant aux modalités de cette protection du marché, nous avons d'abord souligné que ce n'est pas au niveau du seul Burkina Faso que cela peut se faire, étant donné qu'il fait partie d'une union économique et monétaire, l'UEMOA, qui a pour effet de libéraliser le commerce entre les pays membres et d'appliquer des tarifs communs à l'importation en provenance des pays tiers. Cette entente commerciale est d'ailleurs en voie d'être élargie à un plus grand nombre de pays dans le cadre de la CEDEAO. L'UEMOA souligne d'ailleurs très clairement dans le texte auquel nous avons référé précédemment que les pays individuels n'ont pas la capacité d'agir seuls en matière de maîtrise des importations alimentaires.

Le relèvement à un minimum de 20 % du Tarif Extérieur Commun (TEC) de l'UEMOA, pour tous les produits laitiers, incluant bien sûr la poudre de lait dont le tarif est actuellement de 5 %, nous semble donc un minimum pour donner à la filière locale du Burkina Faso et des

autres pays de la zone quelque chance de développement en regard de la compétition provenant des importations. Un tel niveau des tarifs de 20 %, ou même plus, pourrait se faire en toute conformité avec les règles actuelles de l'OMC, d'autant plus que le Burkina Faso et les autres pays de la sous-région disposent d'une marge de manœuvre en la matière. En effet, les tarifs consolidés déposés à l'OMC par le Burkina Faso pour les produits laitiers sont de l'ordre de 100 % auxquels s'ajoutent d'autres droits et impositions de 50 %. Et pour les autres pays de l'UEMOA et de la CEDEAO, seule la Côte d'Ivoire a notifié un niveau des tarifs pour les produits laitiers inférieur à 20 %, soit un tarif de seulement 6 %, mais auquel peuvent s'ajouter d'autres droits et impositions jusqu'à 200 %. Le seuil minimal suivant est donné par le tarif consolidé de 30 % notifié par le Sénégal.

Si le renchérissement des importations est considéré comme une condition première pour rendre le secteur laitier local compétitif, cela ne suffira pas à induire une augmentation significative de la production. Plusieurs autres mesures doivent être initiées ou continuées ou intensifiées, et ce à tous les maillons de la filière.

Au niveau de la production, il est certainement important de continuer les efforts déjà entrepris pour atténuer le problème de la saisonnalité de la production. En effet, les transformateurs de lait n'arriveront pas à fidéliser leurs clients et développer une habitude de consommation de produits locaux s'il y a rupture d'approvisionnement une partie de l'année. Il faudra aussi, le plus rapidement possible régler le problème de l'insécurité foncière. Très peu de producteurs prendront le risque de réaliser les investissements reliés au paquet technologique proposé pour augmenter la productivité et désaisonnaliser la production s'ils n'ont pas un minimum de certitudes quant au droit d'occuper à long terme leur site d'exploitation.

Quant au maillon de la transformation, nous avons constaté que les unités de transformation sont nombreuses par rapport au volume de lait à traiter. Même si cela ne semble pas souhaité pour l'instant par les opérateurs eux-mêmes, il est clair qu'un mouvement de consolidation de ces unités devra se produire un jour pour permettre des économies de taille et rendre possible et pratique la réception de la traite du soir et de la fin de semaine. Comme le problème de la saisonnalité de la production ne pourra être réglé complètement ni même rapidement, il y aurait lieu de penser à développer dans l'une des unités de transformation existantes la fabrication d'un produit dont la consommation peut être différée dans le temps (lait UHT, fromages, poudre de lait).

D'autre part, il est clair que le gouvernement du Burkina Faso devra rapidement réaliser ou compléter le transfert à des groupes privés des unités qui sont en processus (Faso Kossam) ou en projet (Cissin) de l'être. De plus, il faudra que ces unités de transformation soient préalablement remises dans un état de fonctionnement convenable, ce qui n'est pas le cas actuellement, pour que les repreneurs éventuels puissent avoir quelque chance de succès.

Au niveau de la distribution, compte tenu du fait que ni les distributeurs ni les consommateurs ne semblent connaître la provenance, origine locale ou importation, des produits qu'ils vendent ou consomment, il faudra mettre en place un système bien pensé d'étiquetage des produits. Il faudra aussi améliorer les méthodes de conservation des produits, notamment éliminer la pratique de débrancher les réfrigérateurs la nuit pour

économiser l'énergie, pratique qui n'est évidemment pas acceptable dans le cas de produits alimentaires hautement périssables. Cette pratique devra être totalement éliminée en identifiant publiquement, s'il le faut, les établissements fautifs.

La dernière question à laquelle s'est intéressé ce rapport est celle de savoir si sa proposition première, à savoir le relèvement du tarif à l'importation des produits laitiers, qui devrait normalement entraîner une certaine hausse des prix à la consommation, est compatible ou en contradiction avec la stratégie de lutte contre la pauvreté du gouvernement du Burkina Faso.

Nous avons souligné que le renchérissement des importations ne serait pas nécessairement transféré en totalité au consommateur. Même s'il l'était, est-ce que ce développement affecterait une proportion importante des pauvres du pays ? La réponse est non. Comme le souligne lui-même le document de stratégie de lutte contre la pauvreté, la pauvreté est un phénomène rural, la contribution du milieu rural à la pauvreté se situant à 92,2 %. Or, les ruraux ne sont pas vraiment touchés par une hausse du prix de détail des produits laitiers parce que leur consommation est essentiellement de l'autoconsommation.

D'autre part, nous avons souligné que les retombées positives de la mesure proposée, en termes d'augmentation de la production et de la commercialisation du lait, d'augmentation des revenus et des emplois en milieu rural sont en parfaite harmonie avec la stratégie elle-même de lutte contre la pauvreté. Ces retombées positives sont certainement beaucoup plus importantes que les effets négatifs présumés, de sorte qu'il serait possible de compenser les perdants. Nous ne proposons pas une telle compensation car elle serait difficile à cibler correctement, mais, à moyen terme, l'accroissement de la richesse collective pourrait permettre la mise en place de programmes sociaux privilégiant les pauvres.

En conclusion, il importe de réaliser que le renchérissement des importations proposé dans ce rapport ne fait très probablement qu'anticiper un changement qui devrait normalement se produire d'ici l'année 2013, qui marquera la fin des subventions à l'exportation si les négociations en cours à l'OMC aboutissent dans les délais prévus. La proposition ne fait donc que fournir à la filière laitière du Burkina Faso une chance de réaliser plus rapidement des changements nécessaires et qui, à terme, devraient être hautement bénéfiques pour le pays et peut-être pour le consommateur de produits laitiers lui-même, dans une perspective de sécurité alimentaire accrue de façon durable à long terme.

## **7.2 RECOMMANDATIONS**

L'analyse qui précède conduit aux recommandations présentées ci-dessous. Celles-ci pourraient être considérées comme complémentaires au Plan d'actions pour le développement de la filière lait au Burkina Faso.

#### En matière de contrôle des importations

- Que l'UEMOA et bientôt la CEDEAO portent à un minimum de 20 % le tarif à l'importation de tous les produits laitiers, incluant bien sûr la poudre de lait, et que la possibilité que ce tarif soit progressivement augmenté encore davantage ne soit pas écartée d'emblée.
- Que le gouvernement du Burkina Faso et l'ensemble des organisations concernées de la société civile fassent les représentations requises auprès de l'UEMOA et de la CEDEAO pour appuyer la mise en œuvre rapide d'une telle proposition.
- Que le gouvernement du Burkina Faso appuie la mise en place d'un système rigoureux de contrôle des importations dans l'ensemble des pays de la sous-région, tel que proposé par l'UEMOA dans son Plan de lutte contre la fraude et la contrefaçon.

#### Au niveau du secteur de production laitière

- Que le gouvernement du Burkina Faso et les divers bailleurs de fonds impliqués dans des projets de développement de la filière intensifient leurs efforts, notamment pour en arriver à désaisonnaliser la production de lait.
- Que le gouvernement du Burkina Faso, dans la perspective de régler le problème de l'insécurité foncière, adopte le plus rapidement possible les mesures nécessaires pour permettre aux producteurs d'obtenir un minimum de certitude concernant leur droit d'occuper à long terme leur site d'exploitation.
- Que les tables filières et les responsables des programmes d'appui à la filière laitière travaillent, en étroite collaboration avec les opérateurs concernés, à la mise en œuvre d'une différenciation du prix du lait à la production selon les saisons afin de contribuer à rendre plus intéressante financièrement la production de lait en saison sèche.

#### Au niveau de la transformation laitière

- Que le gouvernement du Burkina Faso intensifie son programme d'inspection des établissements laitiers afin de poursuivre l'amélioration en cours de la qualité des produits et de permettre de bonifier l'image des produits laitiers locaux.

- Que le gouvernement du Burkina Faso et les structures d'appui à la filière sensibilisent les opérateurs des unités de transformation du lait aux avantages d'une éventuelle consolidation du secteur, notamment en ce qui concerne les économies de taille et une organisation du travail permettant la réception de la traite du soir et des fins de semaine, et éventuellement la production par l'une de ces unités d'un produit dont la consommation peut être différée dans le temps.
- Que le gouvernement du Burkina Faso réalise le plus rapidement possible le transfert à des groupes privés des unités de transformation qui sont actuellement sa propriété et ce, dans un état de fonctionnement satisfaisant, en demandant l'appui financier des projets de développement si requis.
- Que le gouvernement du Burkina Faso envisage d'identifier publiquement les entreprises qui dérogent aux normes de qualité établies et qui récidivent après avertissement.

#### Au niveau de la distribution et de la consommation

- Que le gouvernement du Burkina Faso voit à élaborer un système d'étiquetage afin que les consommateurs puissent être informés de l'origine réelle des produits laitiers qu'ils consomment.
- Que les tables filières voient à mettre en œuvre un programme de sensibilisation et d'information des distributeurs de produits laitiers quant à l'importance de respecter la chaîne de froid. En appui à cette démarche, que le gouvernement du Burkina Faso renforce son système d'inspection des établissements de distribution.
- Que le gouvernement du Burkina Faso réalise une étude sur la consommation de produits laitiers, en quantités plutôt qu'en dépenses des ménages, de façon à ce qu'une mesure beaucoup plus précise et fiable de cette donnée importante soit disponible. Cette mesure permettrait d'ailleurs de mieux connaître le volume de lait local commercialisé et l'ampleur des importations.

**ANNEXE 1**  
**Liste des personnes et organismes rencontrés**  
**du 1<sup>ER</sup> au 10 Mars 2006 lors de la mission au**  
**BURKINA FASO**

---

## LISTE DES PERSONNES ET ORGANISMES RENCONTRÉS

	Structures	Personnes rencontrées	Fonction officielle
<b>Mercredi 1<sup>er</sup> mars</b>	<b>Ministère des Ressources animales</b>	SAWADOGO Issa	Point focal pour le Programme d'appui aux filières (PAF)
	<b>Équipe Ambassade / Unité d'appui au programme de coopération (UAP)</b>	BEUCHEMIN Pierre	Directeur UAP
		LAMONDE Jacques	Chef de la coopération
		ZEMBO Daniel	Conseiller en développement rural et environnement
<b>Programme d'appui aux filières (PAF)</b>	ZOMA Jean Baptiste MADIEGA Jean Pierre	Directeur Conseiller appui à la filière laitière	
<b>Personne Ressource</b>	KONATE Salifou	Consultant	
<b>Jeudi 2 mars</b>	<b>Réseau des Politiques laitières des pays membres de l'UEMOA (REPOL)</b>	OUEDRAGO Souleymane	Agro-économiste, Chargé de Recherche
	<b>UEMOA</b>	TCHAMBAKOU Ayassor	Chargé de l'Agriculture
	<b>Office National du Commerce Extérieur (ONAC)</b>	NIAMBA Évariste	Chef de service Informatique et Documentation Commerciale
		OUOBA Bernard	Directeur de FASONORM
	<b>Ministère des Ressources Animales</b>	SAWADOGO Alexandre	Secrétaire Général du Ministère
ZONGO Paul		Chef de service des études et projets	
OUIBGA Joachin		Chef de service de la Transformation et de la Commercialisation de la Direction de l'Intensification et de la Promotion des Productions Animales (DIPPA)	
BIKIENGA Haoua		Agent appui conseil aux producteurs au service formation et vulgarisation de la Direction de la Vulgarisation et de l'appui à l'organisation des Producteurs	
	SAWADOGO Issa	Chargé d'étude au service études et projets et Point focal pour le PAF	



Vendredi 3 mars	Importateur SCIMAS	AZAR Ziad	Directeur Général
	Confédération Paysanne du Faso (CPF)	OUEDRAOGO Moumouni BOKOUM Arzouma Omar	Secrétaire Permanent Secrétaire Général Adjoint de la Fédération des Éleveurs du Burkina (FEB) membre de la CPF
		GARIKO Korotomou	Responsable à la promotion féminine de la FEB
Importateur COWBELL	OUEDRAOGO Eric	Finance et Administration	
Samedi 4 mars	Table Filière Lait de Ouagadougou	OUEDRAOGO Modeste DOLLI Ambroise KOCTY Diara	Président Vice-président Secrétaire Animatrice
	Ferme laitière des moines de Koubri	Frère Jean Marie MANO	Responsable de la production laitière
Frère Pierre		Responsable de l'unité de transformation	
Lundi 6 mars	Table Filière Lait de Bobo-Dioulasso	ZOROMÉ Issaka DIALLO Ibrahim DIALLO Mamoudou ZANTÉ Moussa	Secrétaire animateur Président Membre Vice-président
	Ferme laitière du Dr BONOU	BONOU Charles Hubert	Responsable de la ferme
	Unité de transformation FASO Kossam	BONOU Charles Hubert	Président du conseil d'administration du GIE gérant l'unité
		MALGOUBRI Mamadou	Chef de la production
Unité de transformation NAP Yaourt	NAPON Alassane	Directeur de l'unité	
Mardi 7 mars	Association des promoteurs de lait local (APLL)	Voir liste jointe	
	Programme Alimentaire Mondial (PAM)	CONTE Annalisa	Directrice

Problématique de l'importation de la poudre de lait au Burkina Faso

Mercredi 8 mars	Unité de transformation de Isaie Yaourt DELICE	CONGO Isaï	Directeur Général
	Fromagerie Deogracias	Mme DIENDERE Esther	Directrice
	Importateur NESKO	OUEDRAOGO Salif SAWADOGO Timothée RAFFEGEAU Paul	Président Contrôleur Général Directeur Technique
	Laiterie Moderne le Professionnel (LMP)	OUBA Flaubert	Directeur
	INTERMON OXFAM	KABORE Omer	Représentant de pays Burkina Faso et TOGO
	Personne Ressource	Père Maurice OUDET	
Jeudi 9 mars	Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA)	OUEDRAOGO Ousseini FOMBA Moussa	Chargé de Programme Service comptabilité
		KABORE Joseph	Producteur de lait
	Alimentation " la Surface"	BELLA Adams	Directeur
	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des ressources halieutiques (MAHRH)	COULIBALY Omar	Assistant technique du fonds d'étude pour le monde rural
	Direction générale des Douanes	GNOUMOU Victor KAMBOU François	Chef de service Informatique Adjoint des services statistiques
		OUEDRAOGO Casimir	Chargé des statistiques
	Alimentation "MARINA MARKET"	RESTOM Georges	Gestionnaire
	BANQUE MONDIALE	NÉBIÉ Ibrahim	Sr Agriculture Specialist
Vendredi 10 mars	UEMOA	SAKHO El Hadji Abdou	Commissaire Chargé du Département des Politiques Fiscales, Douanières et Commerciales
	Secrétariat Permanent de le Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (SP/CPSA) du MAHRH	GUIGMA Salif	Chef de Division Élaboration des Politiques
	Direction Générale du Commerce	Mme SAWADOGO Albertine	Directrice du Commerce Extérieur
	FERME SANEN DE L'AVENIR	OUEDRAOGO L. Modeste	Producteur de lait

## LISTE DES PARTICIPANTS À LA RENCONTRE AVEC L'APLL

NOMS & PRENOMS	LAITERIE OU FERME
BIKIENGA Haoua	Ferme Wend-panga
OUEDRAOGO Modeste	Ferme Saneen de l'avenir
GARIKO Yaya	Fromagerie Gariko
COMBARY Moussa	Ferme Outeni Koahn
OUOBA N. J.Flaubert	Laiterie moderne (LMP)
CONGO Honoré	Laiterie Vigour
Mme SODRE Kadiguieta	Top yaourt
ZONGO Boukou	Ferme Zongo
KAFANDO Yacouba	Ferme l'éleveur
OUEDRAOGO Al- Ayatt	Ferme Kiswendsida et frère Zagthouli
YAMEOGO Nathalie	Ferme et laiterie ANAJA
HIE Clémentine	Laiterie COMOE
NIKIEMA Alassane	Ferme Alassane NIKIEMA
KOUDOMBO Estelle	Laiterie Wend Songda
DIABATE Hamidou	Hamdoulaye
SAWADOGO Hamidou	Laiterie FITLAIT
DIENDERE Esther	Fromagerie Deogracias
KOGO Bintou	Laiterie DOULOUGOU
DOLI .T Ambroise	Laiterie DAK

## BIBLIOGRAPHIE

---

### ADMINISTRATION - RAPPORTS

A1 - Cahier de mission, Gouin et Proulx, Février 2006, Groupe AGÉCO.

A2 - Dynamisation des filières agroalimentaires au Burkina Faso - Analyse de la problématique de l'utilisation de la poudre de lait au Burkina Faso et de son effet sur le développement de la filière lait, Termes de référence, novembre 2005.

A3 - Projet de dynamisation des filières bio-alimentaires (DYFAB) - Rapport mission ACDI - Audette et Courtemanche, août 2005.

### ÉLEVAGE

B1 - Statistiques Élevage, Burkina Faso.

B2 - Initiative élevage pauvreté et croissance. Ministère des ressources animales, février 2006

B3 - Plan d'actions et programme d'investissement du secteur de l'élevage (PAPISE), Ministère des Ressources Animales, avril 2005.

B4 - Analyse de filières agropastorales pour la planification d'une nouvelle intervention au Burkina Faso, Konate pour l'Unité d'appui au programme de coopération, novembre 2004.

### GÉNÉRAL

C1 - Sigles et abréviations.

C2 - Carte du Burkina Faso.

C3 - Coordination Sud - Agriculture : pour une régulation du commerce mondial, décembre 2005.

C4 - FAO - L'approvisionnement en lait et produits laitiers dans les grands centres urbains - résumé.

C5 - Aperçu du commerce extérieur du Burkina Faso, Office National du Commerce Extérieur (ONAC), 2005.

C6 - Acte additionnel no 03/2001 portant adoption de la politique agricole de l'UEMOA.

C7 - Appui à la mise en œuvre de la politique agricole de l'Union en matière de sécurité alimentaire, Programme régional de sécurité alimentaire 2003-2007, préparé par l'UEMOA avec le soutien de la FAO, version préliminaire mai 2002.

### PAUVRETÉ et QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

D1 - Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, Ministère de l'Économie et du Développement, juillet 2004.

D2 - Document de stratégie de développement rural à l'horizon 2015, Gouvernement du Burkina Faso, janvier 2004.

D3 - Historique de l'implantation des études d'impacts sur l'environnement (EIE) au Burkina Faso.

### TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE

E1 - Plan d'actions pour le développement du secteur de la transformation des produits agro-sylvo-pastoraux, Agroconsult pour le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, juillet 2005.

## **POLITIQUE LAITIÈRE**

F1 - Diagnostic de la filière lait au Burkina Faso : État des connaissances scientifiques disponibles et identification des besoins en recherche - Projet politiques laitières CORAF/WECARD, juillet 2005.

F2 - La révolution blanche est-elle possible au Burkina Faso, et plus largement en Afrique de l'Ouest ? Analyse du secteur laitier - Maurice Oudet, juillet 2005.

F3 - Production documentaire et statistique sur le coton, le palmier à huile, le lait, l'apiculture, l'aviculture et le crédit rural en Afrique de l'Ouest et du Centre, Conférence des Ministres de l'agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, avril 2005.

## **FILIÈRE LAIT**

G1 - Plan d'actions pour le développement de la filière lait au Burkina Faso, Ministère des Ressources Animales et Agrer, décembre 2005.

G2 - Termes de référence pour l'élaboration d'un plan d'actions pour le développement de la filière lait, Ministère des Ressources Animales, février 2005.

G3 - Table Filière lait de Bobo-Dioulasso, Bilan du Plan stratégique, février 2006.

G4 - Table Filière lait de Bobo-Dioulasso, Diagnostic et propositions d'actions à entreprendre pour la filière lait de Bobo-Dioulasso, septembre 2001.

G5 - Table Filière lait de Bobo-Dioulasso, Plan stratégique de développement de la filière lait de Bobo-Dioulasso, septembre 2001.

G6 - Table Filière lait de Ouagadougou, Bilan du Plan stratégique, 2005.

G7 - Table Filière lait de Ouagadougou, Plan stratégique Filière lait de Ouagadougou 2006-2009, 2005.

G8 - Assemblée générale de la Table filière lait de Ouagadougou, mars 2005.

G9 - Plan stratégique de développement et plan d'actions de la table filière lait de Ouagadougou, décembre 2001.

G10 - Assemblée générale de la Table filière lait de Ouagadougou, août 2001 à décembre 2003.

G11 - Table filière lait Ouagadougou, Plan d'actions avril 2002 à mars 2003.

G12 - Table filière lait Ouagadougou, Diagnostic de la Filière lait Ouagadougou, janvier 2002.

## **IMPORTATIONS - TARIFS**

H1 - Les Fiches d'identité d'IZF, Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

H2 - Catégories de produits et tarifs à l'importation de l'UEMOA.

H3 - Acte additionnel no 04 / 1996 instituant un régime tarifaire préférentiel transitoire des échanges au sein de l'UEMOA.

H4 - Données d'importations de produits laitiers par pays - FAOStat.

H5 - Examen des politiques commerciales - Burkina Faso - Rapport du Gouvernement à l'OMC, 24 mai 2004.

H6 - Examen des politiques commerciales - Burkina Faso - Rapport du Secrétariat de l'OMC, 24 mai 2004.

H7 - Examen des politiques commerciales - Burkina Faso - Rapport du Gouvernement à l'OMC, 23 septembre 1998.

H8 - Examen des politiques commerciales - Burkina Faso - Rapport du Secrétariat de l'OMC, 23 septembre 1998.